

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature  
& autres remarques curieuses.*

M A I 1720.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur  
& Marchand Libraire.

---

M. D. CC. XX.

*Avec Privilege de Sa Sacree Majeste Imp  
periale & Catholique, & Aprobaton  
du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N continuera de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

## LA CLEF DU CABINET

DES

## PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems,

Mai 1720.

## ARTICLE I.

*Contenant la suite des piéces concernant les af-  
faires du Nord.*

*Suite de la Lettre d'un ami de Londres à un  
ami d'Amsterdam, servant de reponse au  
Memoire présenté à S. M. Bris. par le Re-  
sident du Czar à Londres. Le 25. Decem-  
bre 1719. dont la premiere partie se trouve  
dans le Journal précédent.*

. . . . . Le Czar arriva de Paris à Amster-  
dam le 2. d'Août, le Baron de Gortz avoit été  
élargi la veille, & après avoir eu diverses Con-  
ferences à Zurphen avec le Resident de Suede,  
il eut une entrevûë à Loo, à la fin d'Août avec  
S. M. Czarienne & avec ses Ministres, & s'é-  
tant chargé d'ajuster en trois mois de tems  
après son arrivée auprès du Roi de Suede tous  
les differens de ce Roi avec le Czar, il par-  
tit pour se rendre en Suede par Revel muni  
d'un Passeport de S. M. Czarienne, laquelle de  
son côté s'engaga à demeurer dans une entiere

inaction contre S. M. Suedoise jusqu'à la fin desdits 3. mois.

Le Czar fut si éloigné de donner communication au Roi de cette entrevûe de Loo & de ce qu'on y avoit traité, qu'au contraire il la cacha avec le dernier soin, & lors que le Resident de S. M. à Petersbourg en fit dans la suite des reproches aux Ministres de S. M. Cz. ils prirent le parti de nier hardiment qu'il y eut jamais eu une telle entrevûe.

Le Czar ayant conclu pendant son séjour à Paris un Traité d'amitié avec la France, dans lequel S. M. Prussienne étoit aussi comprise, avoit été puissamment exhorté par le Regent à retirer ses Troupes du Meckelbourg, & il avoit promis de le faire. Le Roi qui ne vouloit négliger aucune occasion de se rapprocher du Czar, & de le rapprocher de lui, sachant que ce Prince à son retour de Paris devoit passer le mois d'Août à Amsterdam lui envoya l'Amiral Norris & Mr. de Witworth avec ordre de le remercier de la maniere dont il s'étoit déclaré à Paris touchant la sortie de ses Troupes hors de l'Empire, & de l'assurer que S. M. se feroit un très-grand plaisir de vivre avec lui dans la même Amitié & union que par le passé, & de reprendre la Négociation d'un Traité de Commerce, auquel elle apporterait de son côté toutes les facilités possibles.

Mais le Czar ayant de nouveau insisté sur une Escadre Angloise de quinze Vaisseaux qui agiroit contre la Suede sous les ordres des Amiraux Moscovites, cette tentative de Sa Majesté fut aussi infructueuse que les précédentes.

Ce fut à la fin du mois de Juillet 1717. que  
les

les Troupes Moscovites sortirent du Mekelbourg à l'exception de 3000. hommes, qui y restèrent au service du Duc, lequel chargea sa Noblesse de tout le fardeau de leur entretien.

Quoi que la Cour Moscovite cherchât à se faire un mérite en divers endroits de la retraite de ses Troupes, & même auprès du Roi & du Regent de France, cependant le véritable motif de cette retraite fut rendu public par le Memoire que le Vice-Chancelier de S. M. Cz. dressa pour lui conseiller de prendre d'autres mesures que par le passé.

Il representoit au Czar dans ce Memoire que s'il faisoit la paix avec la Suede conjointement avec ses Alliez, les complaisances qu'il seroit obligé d'avoir pour eux lui seroient perdre une partie des Conquêtes qu'il avoit faites, puisque S. M. Suedoise faisant en ce cas-là des cessions considerables aux Rois de la Grande Bretagne, de Danemarck & de Prusse, se trouveroit par là dans la necessité de se moins relâcher à l'égard du Czar.

Que les Puissances Médiatrices seroient toujours plus portées pour les autres Alliez du Nord que pour S. M. Cz.

Qu'ainsi l'unique parti à prendre étoit d'acabler le Roi de Suede par toutes les forces du Czar en les transportant dans son Royaume, & de le forcer par là à accepter telles conditions qu'on voudroit lui imposer; & que le Czar ayant de si justes sujets de se plaindre de ses Alliez, étoit très bien fondé à faire ainsi sa paix séparée sans y employer aucun Mediateur.

Le Memoire étoit ensuite les prétendus su-

jets de plainte que Leurs Majestez Britannique, Danoise & Prussienne avoient donnez au Czar, & ajoutoit par rapport à la Pologne, que comme elle n'avoit jamais été admise pour aucune part des Conquêtes, elle ne devoit entrer en rien dans la conclusion de la Paix.

On faisoit voir après cela la facilité qu'auroit le Czar à transporter 30. mille hommes en Suede par un trajet fort étroit, & que cet effort obligeroit d'autant plutôt le Roi de Suede à accepter les conditions du Vainqueur, qu'il auroit par là les moyens de reprendre aux autres Alliez du Nord ce qu'ils avoient pris sur lui.

Le Czar quitta la Hollande dans la resolution de ne plus vaquer qu'à ce projet, & de le mettre en exécution, en cas que le Baron de Gortz ne pût pas amener le Roi de Suede par ses persuasions au point que S. M. Cz. desiroit. C'est par rapport à ce grand dessein qu'elle retira ses Troupes d'Allemagne pour les avoir à portée de la Suede, & pour intimider par là les Suedois, & faciliter la Negociation du Baron de Gortz.

Le Czar étant parti d'Amsterdam le 2. de Septembre, se rendit par Cleves & par Wesel à Berlin, d'où il partit le 22. du même mois pour Dantzic, & de là le 2. d'Octobre pour Petersbourg, où il arriva le 21. de Novembre.

Le Sr. Weber, Resident de S. M. à Petersbourg, qui pendant l'absence du Czar avoit quitté cette Résidence pour revenir à Hanover, fut alors renvoyé à son Poste, & arriva à Petersbourg le 9. de Decembre 1717 avec ordre de remercier le Czar des Lettres obligeantes qu'il avoit écrites  
d'Amsterdam

d'Amsterdam à S. M. par l'Amiral Norris, & de l'assurer des dispositions où elle étoit d'entretenir avec lui la même union & amitié que par le passé : il s'acquita de ces ordres auprès des Ministres du Czar & il leur temoigna en même-tems l'inquietude où étoit S. M. de l'entrevûë que le Czar avoit eüe à Loo avec le Baron de Gortz & des apparences qu'il y avoit que S. M. Cz. avoit chargé ce Baron de moyenner une paix séparée avec S. M. Suedoise.

Les Ministres du Czar nierent hardiment l'entrevûë de Loo (de laquelle pourtant ils furent obligez de convenir peu de tems après :) Ils parurent tomber des nuës quand on leur parla d'une Négociation de Paix séparée, avec la Suede, & ils la desavouèrent avec serment, s'étonnant que la Cour Britannique eut pû ajouter foi à de tels avis,

Le Duc d'Ormond étoit alors caché à Mittau par la connivence du Czar : son dessein n'étoit pas seulement de négocier le Mariage du Pretendant avec une Nièce de ce Prince, mais aussi de passer en Suede pour persuader à S. M. S. de faire la paix avec le Czar & de tourner toutes ses vûës à mettre le Prétendant sur le Trône de la Grande Bretagne.

Ce Duc envoya en Suede le Sr. Irnegan (duquel on a déjà parlé) pour obtenir de S. M. Suedoise la permission de se rendre auprès d'Elle en qualité de Ministre du Pretendant. Irnegan avoit ordre de s'adresser au Baron de Gortz, à quoi il ne manqua pas : mais il rapporta au Duc que le Roi de Suede avoit de fortes raisons pour ne le pas admettre ; après quoi le Czar refusa aussi de son côté d'admettre le Duc à Petersbourg où la présence d'un homme si connu  
auroit

auroit trop manifesté ses bonnes intentions pour le Prétendant, lesquelles il n'étoit pas encore tems de faire éclater. On jugea donc plus à propos de faire partir le Duc de Mittau & de traiter les affaires secrettement à Petersbourg avec le Sr. Irnegan, homme accredité par le Prétendant, & qui avoit beaucoup de part à sa confiance : Il est bon de remarquer ici, que le Roi de Suede en refusant de recevoir chez lui le Duc d'Ormond & les autres Jacobites, a marqué plus d'égards pour S. M. Britannique, tout son ennemi qu'il étoit en qualité d'Electeur, que n'en a marqué le Czar, quoi qu'il fut en Alliance avec Elle : Cependant tout se préparoit sous main pour former un Congrez, & on vit le grand Maître d'Artillerie Bruce, & le Conseiller Osterman partir tout d'un coup de Petersbourg l'un le 17. & l'autre le 19. de Janvier 1717. Le premier ne dissimula point qu'il prenoit la route de Finlande, mais il publia que c'étoit pour y visiter l'Artillerie, les Places, & les Magazins, & pour préparer tout à une vigoureuse Campagne contre la Suede. Mais le Sr. Osterman qui ne pouvoit pas alleguer de pareils prétextes, se trouva fort embarrassé. Il avoit toujours affecté de traiter le Resident Weber en ami, & même en ami confident. Ce Resident qui avoit eu le vent du veritable sujet de son voyage, lui en parla très fortement, & lui representa combien S. M. Britannique auroit lieu de trouver mauvais qu'on lui fit mystere du dessein de traiter la paix avec la Suede pendant qu'on faisoit actuellement partir pour cela des Plenipotentiaires, le priant de considerer les fâcheux effets que devoit necessairement produire un procedé si contraire à l'amitié & à l'Alliance établies entre les Maîtres.

Le Sieur Osterman fit alors au Resident Weber les sermens les plus execrables qu'il n'y avoit rien de semblable sur le ravis, & que le Czar étoit éloigné d'avoir de telles pensées, ajoutant que pour lui il alloit trouver le Czar à Moskow (où ce Prince étoit alors) s'étant obligé (disoit-il) d'y porter au Vice Chancelier Schaffiroff des papiers importants. Cependant il partit quelques heures après pour Abo, & il suivit en diligence M. Bruce pour ouvrir les Conférences avec les Plenipotentiaires de S. M. Suedoise. Cela se fit sur des Lettres d'invitation du Baron de Gortz, qui promettoit de se rendre incessamment à cette entrevûe. Mais après y avoir fait attendre ces deux Messieurs plus de deux mois inutilement, il proposa par Lettres l'Isle d'Aland, & d'y faire bâtir des Maisons commodes pour s'y assembler, à quoi la Cour Moscovite, quoi que très fâchée de tous ces délais, donna les mains, tant elle apprehendoit de voir échouer la Négociation.

Le Czar revint de Moskow à Petersbourg le 3. d'Avril, & malgré son extrême impatience d'apprendre l'arrivée du Baron de Gortz à Aland, ce Baron n'y arriva que le 17 de Mai & le Comte de Gyllenbourg quelques jours auparavant, d'où on peut juger de la solidité du prétexte que les Ministres du Czar alleguoient alors pour justifier ces Conférences, à sçavoir que leur Maître ne pouvoit pas se dispenser d'écouter les propositions que le Roi de Suede lui vouloit faire, n'étant pas fort vrai semblable que si Sa Majesté Suedoise eut voulu faire les avances & les premières ouvertures, Elle eut laissé pendant quatre mois

les Plenipotentiaires du Czar se morfondre à Abo.

Toutes ces menées de la Cour Molcovite, & sur tout l'entrevûe de Loo avec le Baron de Gottz, obligerent S. M. à faire passer en Suede le Conseiller Schrader au mois de Mars 1718. pour y reconnoître le terrain, & pour s'informer des dispositions de S. M. Suedoise, & du fondement des bruits qui se repandoient d'une Paix particuliere prête à se conclure entre la Suede & S. M. Czarienne. Ce Conseiller se rendit à Lunden en Scanie, & après un séjour d'environ 3. semaines, il retourna en Angleterre, sans avoir vû le Roi de Suede qui étoit alors à Stromstad. L'Auteur du Memoire soutient que ce voyage du Sieur Schrader determina le Czar à former le Congrès d'Aland; mais il auroit dû se souvenir, que les deux Plenipotentiaires du Czar destinez pour ce Congrès étoient partis de Petersbourg pour Abo dès le milieu du mois de Janvier de la même année 1718.

Cependant les Jacobites ne s'endormoient pas. Le Medecin Areskin leur grand Patron, secondé du Chevalier Sterling son Parent, prenoit un soin extrême de leurs interêts auprès du Czar; & le Sr. Irnegan qui arriva à Petersbourg à la fin de Mai, se fit jour jusques aux Ministres du Czar, & délivra au Vice Chancelier un Memoire pour lui recommander les interêts du Prétendant, lui faisant valoir les soins que lui Irnegan avoit pris dans son voyage en Suede pour rapprocher du Czar S. M. S. & pour lui inspirer des pensées de Paix: & demandant qu'aussi tôt que cette Paix seroit conclüe, le Czar voulût bien assister le Roi

ds

de Suede pour tenter l'expédition projetée en Ecoſſe : Inegan s'eſt vanté d'avoir eu des aſſurances positives de la part du Czar par ſes Miniſtres, qu'il ſeroit fort aïſé de rendre ſervice au Prétendant ; que le Sieur Otſterman auroit ordre de déclarer au Baron de Gortz, que c'étoient là les intentions de S. M. Cz. & que lui Inegan pouvoit correſpondre là deſſus avec le Baron.

On employa même cet Inegan à négocier par Lettres avec ſon bon ami l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Haye un Plan d'Alliance entre le Roi d'Eſpagne, le Roi de Suede & le Czar, dans laquelle on ſe flattoit d'attirer auſſi le Roi de Sardaigne par le moyen des Jacobites qui étoient en Italie, & les fréquentes entrevûes qu'il y eut alors entre le Miniſtre du Czar à la Haye & celui du Roi Catholique, firent aſſez voir que la Cour Moſcovite pouſſoit très ſérieuſement cette Négociation. Auſſi aprit-on peu de tems après, qu'on ſollicitoit le Roi d'Eſpagne de la part du Czar, à entrer avec lui dans une Alliance offenſive contre le Roi, & on a appris tout récemment que les mêmes offres furent encore renouvelées l'Automne dernier, & que le Czar rechercha alors l'amitié & l'alliance du Roi d'Eſpagne en faveur du Prétendant contre S. M. Britannique. Et cela non ſeulement par ſes Miniſtres à Paris & à la Haye, mais auſſi à Madrid même, propoſant en particulier l'invaſion en Ecoſſe, & que l'affaire auroit été concluë, ſi le Roi d'Eſpagne avant que d'en venir à la Concluſion, n'eût voulu attendre que le Czar eut fait la paix avec la Reine de Suede ; & que par là il fut en état de remplir les engagemens qu'il offroit de prendre.

Pendant

Pendant qu'on recevoit si favorablement les Memoires d'Irnegan , & qu'on lui donnoit de si flatteuses esperances , les Ministres du Czar nioient hardiment au Resident Weber qu'il y eut un tel homme à Petersbourg ; & comme ils ne pouvoient pas nier que le Chevalier Sterling n'y fut , ils assurerent ledit Resident que le Czar avoit ordonné à ce Chevalier de se retirer de ses Etats , ce qui pourtant ne fut pas exécuté ; au contraire le Czar s'étant rendu à Revel à la fin de Juillet , le Chevalier Sterling eut permission de le suivre , & d'y prendre soin des affaires du Pretendant , en l'absence d'Irnegan qui étoit resté à Petersbourg.

Le Baron de Gortz ayant laissé le Comte de Gyllenbourg à Aland , pour continuer les Conférences , étoit allé trouver le Roi de Suede pour savoir ses dernieres intentions. Il revint à Aland au mois d'Août. Le Czar étoit alors à Ango avec sa Flotte , & il avoit permis au Chevalier Sterling d'y être aussi , afin qu'il pût apprendre d'autant plutôt les résolutions que le Baron de Gortz auroit aportées de la part du Roi de Suede par rapport au Pretendant. Toute la Campagne du Czar se passa dans une parfaite inaction ; il ne voulut pas déranger par la moindre hostilité les projets pacifiques qui étoient sur le Tapis.

Sa Majesté Czarienne se rendit d'Ango à Abo avec ses Galeres & ses Gardes pour être plus à portée des Négociations , & pour y avoir plus d'influence , les Ministres des Alliez du Nord qui avoient suivi le Czar à Revel , furent obligez d'y rester. On ne permit qu'au seul Baron de Madefelt Envoyé de Sa M. Prus. d'aller à Abo. Toutes les instances que les Ministres

de Leurs Majestez Britannique , Danoise , & Polonoise firent pour obtenir la même permission , furent inutiles. On leur conseilla de retourner de Revel à Petersbourg pour y attendre le Czar , & on ne leur parloit jamais de ce qui se traitoit à Aland que d'une maniere énigmatique & toute mystérieuse.

Le Czar revint à Petersbourg le 14. de Septembre après avoir fait la Campagne du monde la plus pacifique.

Le Baron de Gortz à son retour d'auprès du Roi de Suede , avoit eu à Aland de longues & frequentes Conférences avec les Plenipotentiaires de S. M. Cz laquelle étoit alors à Abo pour les diriger. Le resultat fut que le Baron de Gortz retourneroit en Suede une seconde fois , pour faire approuver à S. M. S. les Plans faits à Aland , & pour rapporter son consentement : il partit pour cet effet d'Aland à la fin de Septembre.

Les conférences continuoient cependant pour la forme avec le Comte de Gyllenbourg & le Czar se tenoit si assuré de l'exécution des belles promesses que le Baron de Gortz lui avoit faites , qu'il consentit à l'échange du General Rheinschildt & l'avoit renvoyé en Suede.

Le grand point de vûë du Czar étoit de garder par la Pa x non seulement l'Ingrie & une partie de la Carelie , mais aussi Revel & l'Estonie , & Riga & la Livonie. Il ne vouloit restituer à la Suede que la Finlande & la Carelie , excepté ce qui seroit démembré de cette dernière Province.

Il paroît que le Baron de Gortz flattoit le Czar dans ces esperances , & qu'il s'attendoit à porter le Roi de Suede à toutes les cessions  
moyennant

moeyonnant les secours de Mer & de Terre que S. M. Cz. fouroiroit à ce Roi, tant Pour rétablir Stanislas sur le Trône de Pologne. que pour reprendre sur les Rois de la Grande Bretagne & de Danemarck ce qu'ils avoient pris sur la Couronne de Suede. Pour ce qui est du Roi de Prusse, il devoit être compris dans le Traité : Mais le Czar pour se procurer à soi-même des conditions d'autant meilleures, s'obligeoit à faire restituer à la Suede par Sa Majesté Prussienne Stettin & son District, moyennant un Equivalent qu'on lui donneroit ailleurs. On jugera mieux de toutes ces vûes par la Lecture des Plans concertez par le Sieur Osterman avec le Baron de Gortz. J'ai eû de voir les inserer ici mot pour mot, tels qu'on les a trouvez parmi les Papiers de ce Baron, après sa mort tragique.

*PLAN concerté entre le Baron de Gortz & Mr. Osterman, second Plenipotentiaire du Czar, pour la Paix entre ce Prince & le Roi de Suede.*

I. Le Czar promet & prend sur soi de faire exécuter au pied de la Lettre le Traité d'Alt-Ranstadt, en sorte que la R-publique de Pologne ne fera plus aucune difficulté de reconnoître à l'avenir le Roi Stanislas pour son légitime Roi, & de le recevoir en cette qualité.

Pour cet effet, le Czar envoyera au Printems prochain en Pologne, une Armée de 80. mille hommes au moins. S. M. Suedoise, pour appuyer ce Projet, passera en Allemagne en même tems avec une nombreuse Armée, qui agira de concert avec celle du Czar dans la même vûe

qué ; & au cas que quelque Puissance voulût prendre part aux affaires de Pologne, & empêcher le rétablissement de la Paix d'Alt-Ranfstadt, L. M. Suedoise & Czarienne s'engagent de ne point mettre bas les Armes, que le Roi Stanislas ne soit effectivement remonté sur le Trône de Pologne. Elles s'engagent à l'y maintenir de toutes leurs Forces, & à conserver la paisible & entiere liberté d'élire ses Rois.

II. S. M. Czarienne se porte Mediateur entre S. M. Suedoise & le Roi de Prusse, pour rétablir la bonne intelligence entre ces deux Princes ; & en conséquence, Sa dite Majesté Czarienne mettra tout en usage pour accommoder à l'amiable les differends concernant Stettin & les Terres qu'il possède en Pomeranie, comme aussi touchant la démolition de Wismar. Mais si le Roi de Prusse refusoit de donner au Roi de Suede une satisfaction raisonnable, sur Stettin & son District, les deux Parties contractantes agiroient de concert, pour procurer au Roi de Prusse un autre Equivalent à sa convenance, sans qu'il en coute rien à la Suede. En échange, le Roi de Prusse seroit obligé de restituer à la Couronne de Suede, Stettin & la partie de Pomeranie, qui lui a appartenu ; de garantir le Traité qui interviendra entre Elle & le Czar, & de conclure avec Eux une Alliance défensive, selon le Plan formé à ce sujet.

Et cette Alliance avec la Prusse sera conclue à la satisfaction reciproque des Parties, 2. mois après l'échange des Ratifications du Traité entre la Suede & la Moscovie.

III. Le Czar trouve non seulement juste que pour les Païs & Provinces considérables  
que

que le Roi de Suede lui cede , il ait ailleurs une satisfaction & un Equivalent convenables ; mais ils s'oblige même de les lui procurer : & en cas qu'un Equivalent du côté de la Norveguë accommode le Roi de Suede , le Czar travaillera par voye de fait à l'exécution de ce projet.

Si le Roi de Suede veut passer en Allemagne avec un Corps de 40. mille hommes , le Czar y joindra 20. ou 25. mille hommes de l'Armée qu'il aura en Pologne. Il les entretiendra à ses depens & ils agiront sous les ordres du Roi de Suede , pour l'exécution du plan qu'il aura formé. Que si quelques autres Puissances vouloient s'y opposer , le Czar s'engage d'agir contre Elles avec toutes ses Forces , stipulant néanmoins que l'Equivalent que le Roi de Suede prendra sur le Danemarck , ne pourra consister en aucun País de ce côté-ci de la Mer Baltique.

Les operations de Mer se feront de concert entre les deux Puissances Contractantes , & le Czar promet de joindre toutes ses Forces Maritimes à celles de la Suede.

IV. Le Czar promet & s'engage d'agir avec toutes ses Troupes , pour contraindre le Roi d'Angleterre comme Electeur , non seulement à restituer Bremen & Vêhrden au Roi de Suede ; mais aussi à lui donner une satisfaction convenable pour les dommages qu'il a soufferts : Et Et s'il arrive que la Couronne d'Angleterre voulût s'y opposer les deux parties Contractantes , promettent d'unir toutes leurs Forces contre Elle , & de ne point mettre bas les Armes que cette restitution & satisfaction n'ayent été réellement obtenues sur Hannover.

Au cas néanmoins que le Roi de Suede voulût avant l'échange des ratifications dispenser  
le

le Czar de cette obligation, S. M. Cz. promet & prend sur soi de disposer le Duc de Meckelbourg à céder volontairement & à perpetuité au Roi & à la Couronne de Suede, le Duché de Meckelbourg & ses dépendances, moyennant un Equivalent convenable que le Czar promet de procurer au Duc, & comme il ne pourroit se trouver que du côté de la Pologne, le Roi de Suede s'engageroit d'en effectuer l'exécution.

Et en ce cas, les Pactes de Famille héréditaires qu'il y a entre les Maisons de Prusse & de Meckelbourg, auroient lieu à l'égard de l'Equivalent, qui seroit donné au Duc de ce nom.

V. Au surplus, les deux parties contractantes inviteront les autres Puissances à entrer dans ce Traité d'Alliance, & elles entretiendront entre elles une bonne Amitié, confiance & voisinage.

*Conditions concertées entre le Baron de Gortz, & Mr. Osterman, second Plenipotentiaire du Czar, pour parvenir à la Paix.*

I. Il y aura une Paix éternelle & Alliance entre les deux Couronnes. II. Amitié generale. III. Pour établir une plus étroite Amitié & confiance, les deux Puissances contractantes sont convenues de faire l'échange de certaines Terres & Païs, & de regler une nouvelle Frontiere entre leurs Etats. IV. Le Czar promet de rendre à la Suede le Grand Duché de Finlande, & tout ce qui en dépend. V. La Province de Carelie, excepté ce qui en sera démembré. VI. Les Puissances

établiront une nouvelle Frontiere pour l'avenir. NB. Cette Barriere à la verité n'est point spécifiée dans le projet, mais on y avoit joint une Carte Géographique, dans laquelle on avoit tiré une Ligne depuis Wybourg jusqu'à la Mer Glaciale, en passant par les Lacs de Ladoga & d'Onega; & les Pais qui étoient en deçà de cette Ligne, devoient être cédés à perpetuité à la Suede. VII. Et comme le Czar promet de procurer au Roi & à la Couronne de Suede, ce qui sera de sa convenance d'un autre côté, & de le dédommager entierement, S. M. Suedoise cede au Czar & à la Couronne de Russie à perpetuité, &c.

NB. Le Baron de Gortz n'a point nommé ces cessions dans le projet, s'en remettant à la volonté & décision du Roi de Suede; mais en vertu de la Ligne dont on vient de parler, il est evident qu'elles devoient consister en une partie de la Carelie, toute l'Esthonie, la Livonie & l'Ingrie.

*Plan d'exécution du Baron de Gortz.*

Comme il est stipulé dans le Traité avec le Czar, que la Paix avec la Prusse doit être conclüe d'une ou d'autre maniere, on fait sur tout entrer la Prusse dans ce Plan.

I. D'abord après la conclusion de la Paix, le Roi de Suede, le Czar & le Roi de Prusse tâcheront d'assembler autant de Vaisseaux qu'il sera necessaire pour le transport de 40000. hommes, & que ces Vaisseaux là soient en Suede encore avant l'Hiver, pour les mettre en état de servir pour le transport aussi-tôt que la Mer sera ouverte.

II. En attendant, le Czar tiendra prêts les Vaisseaux de guerre stipulez dans le Traité Auxiliaire, afin qu'ils soient en état de se joindre à la Flotte Suedoise, aussi tôt que la Mer sera ouverte.

III. De même, le Czar fera en sorte que le Corps de Troupes Auxiliaires de 20. jusqu'à 25000. hommes, destiné pour le Vieckelbourg, y soit actuellement avant l'arrivée du transport Suedois.

IV. Quand toutes ces Forces seront jointes de l'autre côté le Corps des Russes marchera droit dans les Pays de Lunebourg, auquel le Roi de Suede fera joindre encore 6000. Hessois, & tâchera d'avoir aussi quelques Troupes des Princes voisins.

V. Mais le Roi de Suede ira dans le Holstein & la Jutland avec son Armée, & y restera d'un côté pour voir si le Dannemarck, par cette demarche seule, ne pourra plus être porté à la paix; & de l'autre, pour être à portée de soutenir le Corps des Russes, en cas qu'il vienne du secours aux Hanoveriens.

VI. Les deux Flottes demeureront ensemble pendant toute l'année, & tâcheront de boucher le passage des Belts, afin que les Troupes Danoises en Holstein & en Jutland ne puissent pas retourner en Zelande, & qu'il n'en puisse être envoyé de là en Holstein: & au reste, feront tout leur possible pour tenir la Flote Danoise enfermée, & pour ôter au Dannemarck toute communication au dehors.

VII. En attendant, le Czar restera avec une Armée, tout au moins de 60000. hommes en Pologne, sans déclarer ses véritables intentions. Et au contraire on traitera sous sa

Médiation, entre le Roi de Suède & le Roi Auguste, & l'on traînera ces Négociations, jusqu'à ce que l'affaire avec Hanover & le Dannemarck soit finie. Alors on entreprendra celle de Pologne, conjointement en faveur de Stanislas.

VIII. Pour ce qui regarde l'Angleterre les deux Parties prendront leurs mesures pour ôter à la Cour les moyens d'engager la Nation dans quelque démarche contraire; de même aussi à l'égard de la Hollande.

IX. La Prusse assemblera aussi les Troupes du côté où on le trouvera plus convenable pour la cause commune.

Vous conviendrez, Monsieur, que ces Pièces n'ont pas besoin de commentaire. On y voit clairement le dessein formé de conquérir la Norwege. Le Czar s'oblige par ces Plans à assister S. M. S. par des voyes de fait dans cette expedition; & plus bas les deux Contractans promettent d'unir toutes leurs Forces contre la Grande-Bretagne si elle en-troit dans le jeu, ce qui est declarer assez ouvertement, qu'on ne perdoit pas de vûe les intérêts du Prétendant, & qu'après la Conquête de la Norwege, on avoit resolu de tenter en sa faveur l'invasion en Ecosse, qu'on lui avoit fait esperer tant de fois.

Il faut sur tout se souvenir que ces Plans sont moins ceux du Baron de Gortz que ceux de la Cour Moscovite; car très certainement S. M. S. avoit dessein d'insister sur la restitution de la Livonie & de l'Esthonie, & Elle étoit bien éloignée de vouloir céder au Czar l'importante Place de Revel; mais le Czar qui vouloit garder toutes les Conquêtes excepté la

la Finlande, fit dresser à sa mode les Plans en question par le Sr. Osterman pour en charger le Baron de Gortz, esperant que par les puissans secours de Terre & de Mer qu'il offroit au Roi de Suede pour lui procurer la restitution de ce que les autres Alliez du Nord lui retenoient, & pour l'aider à rétablir Stanislas, il viendrait à bout de faire refoudre S. M. S. à consentir aux cessions exorbitantes qu'il lui demandoit. On craint que le Baron de Gortz en partant d'Aland pour aller trouver le Roi de Suede, fit entendre aux Plenipotentiaires Russes, qu'il ne desespéroit pas de persuader S. M. S. d'accepter les plans qu'il lui portoit de la part du Czar.

Pendant que ces beaux projets étoient sur le Tapis, le Resident du Czar à Londres continuoit à proposer les plans d'Operations contre la Suede, & à temoigner le desir qu'avoit S. M. Cz. de vivre avec le Roi dans la plus étroite amitié. Ces protestations furent cause de l'envoi du Resident Jeffreis à Petersbourg.

Il partit de Londres pour s'y rendre au mois d'Octobre 1718. L'Amiral Norris, qui étoit encore dans la Mer Baltique avec son Escadre, eut ordre d'aller avec le Sr. Jeffreis à la Cour du Czar, mais quand ce Resident arriva à Copenhagen le 11. de Novembre, il trouva que l'Amiral Norris avoit fait voile avec sa Flotte quelques jours auparavant pour retourner en Angleterre, ce qui l'obligea à continuer seul sa route vers Petersbourg, où il n'arriva que le 15. Janvier 1719.

Rien au monde ne pouvoit être plus modéré que ses Instructions. Il avoit ordre de répondre de la maniere la plus obligeante aux

avances faites par le Resident Wesseloffski, & de déclarer qu'à l'égard des Plans d'opérations, ils regardoient principalement la Couronne de Danemarck, puisqu'elle étoit la plus exposée, & qu'elle se trouvoit menacée de la part de Sa Majesté Suedoise d'une invasion en Norvege.

Le Resident devoit pourtant faire sentir qu'il n'étoit pas facile de former avec le Czar des concertés d'opérations pour pousser la guerre contre la Suede dans un tems où ces deux Puissances étoient à Aland dans une Négociation actuelle & où toute l'Europe s'attendoit, d'apprendre à chaque moment que leur Paix y auroit été conclüe.

On conviendra, sans doute, que S. M. B. ne pouvoit pas s'expliquer sur les Plans d'Opérations si on fait reflexion qu'Elle étoit bien informée qu'on ne lui demandoit là dessus de la part du Czar des concertés par écrit, que pour les produire à Aland aux Plenipotentiaires Suedois, & pour déterminer par là le Roi leur Maître à donner les mains à la Paix séparée que S. M. Czarienne desiroit avec tant d'ardeur.

Le Resident Jeffreys avoit aussi ordre de se plaindre modestement du bon accueil que les Jacobites continuoient à trouver à la Cour du Czar, lequel en avoit pris plusieurs dans sa Marine, & venoit d'augmenter considerablement leur paye pour les encourager à rester à son service; Le Resident devoit aussi se plaindre de ce que le Ministre du Czar à Paris avoit fait les derniers efforts pour détourner le Regent de la Signature de la Quadruple Alliance pendant que le Prince Kurakin employoit de

son côté les instances les plus pressantes pour empêcher les Etats Generaux d'y acceder, & travailloit de toutes ses forces à lier sa Cour avec celle de Madrid.

La Cour Moscovite marqua de terribles inquietudes des délais que le Baron de Gortz apportoit à son retour à Aland, où il ne revint qu'à la fin de Novembre après une absence de plus de deux mois; les Jacobites perdirent vers ce tems là le Medecin Areskin, mais le Chevalier Sterling resta à Petersbourg sous prétexte de recueillir sa succession, & demeura chargé des intérêts du Prétendant.

Cependant le Czar tint exactement à S. M. S. la parole qu'il avoit donnée au Baron de Gortz, de ne la pas troubler pendant son Expedition contre la Norvege.

Sa Ma esté Danoise qui voyoit cet Orage s'apprêter, faisoit faire auprès du Czar les plus vives instances pour en être aidé dans un besoin si pressant, soit par des Vaisseaux, soit par des Subsidés, soit par une diversion dans la vieille Suede; mais le tout lui fut également refusé, & le Roi de Suede étoit si bien persuadé que le Czar demeureroit dans l'inaction qu'il dégarnit entierement la vieille Suede, & fit venir sur la Frontiere de Norvege ses Baraillons des Gardes, & une grande partie de la Garnison de Stockholm. On a même appris depuis que la Cour Moscovite avoit excité S. M. S. à entreprendre cette Expedition, & que le Sr. Osterman avoit eu ordre d'en parler dans ce sens là au Baron de Gortz à Aland. Aussi ne parut on aucunement fâché à Petersbourg de voir S. M. Danoise embarrassée du côté de la Norvege.

Le Baron de Gortz après un séjour fort court à Aland, en étoit reparti pour se rendre pour la troisième fois auprès du Roi son Maître & on ne doutoit aucunement à Petersbourg, que ce troisième voyage ne mît la dernière main au grand ouvrage de la Paix séparée qu'on avoit si fort à cœur, lorsque toutes ces espérances s'évanouirent par la mort du Roi de Suede arrivée devant Frederichshall la nuit du 10. au 11. de Decembre, & qui fut suivie de l'Arrêt & de la mort funeste du Baron de Gortz.

Un coup si imprevû donna une nouvelle face aux affaires du Nord, on en marqua d'abord à Petersbourg beaucoup de chagrin & de consternation. Par là on voyoit renverser tous les Plans formez par le Sr. Osterman avec le Baron de Gortz. Il paroïssoit que le Congrès d'Aland ne pouvoit plus avoir d'heureuse issue. Enfin il ne restoit plus aucun lieu de se flatter de ces importantes Cessions que le Baron de Gortz avoit pris sur lui de procurer de la part du Roi de Suede, moyennant des secours de Troupes & de Vaisseaux de la part du Czar.

Ce furent là les premiers mouvemens, mais peu à peu ces inquietudes se dissipèrent. On fit reflexion sur l'état déplorable où la Suede se trouvoit reduite, sur tant de milliers d'hommes qu'elle avoit perdus par le froid excessif, & par le manque de vivres dans la retraite de ses deux Armées du Nord & du Sudenfields.

Enfin sur ses factions & ses divisions intestines; on la voyoit sans Troupes, sans Flotte, sans argent, sans bled & sans Alliez. On crut donc que l'occasion du monde la plus favorable de l'accabler étoit venuë, & on ne songea

songea plus qu'à faire pour cela des préparatifs si formidables, qu'on esperoit que la seule crainte porteroit les Suedois à recevoir les Conditions que le Czar voudroit leur prescrire.

On fut confirmé dans ces Resolutions par les avis qu'on reçût que la Princesse Ulrica avoit été déclarée Reine, & que le Duc de Holstein & son parti avoient le dessous.

On s'étoit flatté que si ce Prince eût été élevé au Trône on auroit pû reprendre avec lui les Plans du feu Baron de Gorz & même le projet favori de ce Baron qui étoit un mariage de ce Duc avec la Fille du Czar; on auroit été fort aise d'avoir un nouveau prétexte de faire rentrer les Troupes Moscovites en Allemagne pour retablir ce Duc (après de telles liaisons prises avec lui) dans les Duchez de Holstein & de Schleswig.

Mais les resolutions des États de Suede, la maniere dont la succession y fut réglée, le Couronnement de la Reine, & le départ prochain du Duc de Holstein; Tout cela ne laissa plus de jour à aucun autre dessein qu'à celui d'une descente considerable dans le cœur de la Suede. On auroit pourtant désiré que cette Couronne se laissant intimider, eût prevenu le coup en recevant les Loix qu'on lui vouloit imposer, & pour lui en laisser une porte toujours ouverte. S. M. Czarienne desira que le Congrez d'Aland subsistât, & ayant fait venir le Sr. Osterman à Petersbourg au commencement du mois de Fevrier 1719. pour lui donner de nouvelles instructions. Elle fit continuer les Conférences entre M. Bruce & le Comte de Gyllenbourg, & Elle ne revoya le Sieur Osterman

Ofterman à Aland qu'au commencement d'Avril, lors que la Reine de Suede eut pris la resolution de nommer un nouveau Plenipotentiaire en la place du Baron de Gortz comme en effet elle nomma peu après le Baron de Lillienstedt, qui pourtant n'y arriva qu'au mois de Juin.

A la verité le Sr. Ofterman alloit plutôt à Aland pour menacer que pour négocier, ayant ordre de declarer aux Suedois *que s'ils n'acceptoient pas en deux mois de tems les conditions proposées, ils devoient s'attendre à la visite de 40 mille Plenipotentiaires qui les y forceroient l'Epée à la main.*

La mort de S. M. S. avoit changé la disposition des esprits par raport à la Couronne de Suede presque dans toutes les Cours. Celle de France étoit favorable à son ancien Allié, d'ailleurs on ne voyoit plus le même danger d'exciter des troubles dans l'Empire qu'on auroit pû apprehender de la part d'un Prince aussi belliqueux & aussi entreprenant qu'étoit le feu Roi; l'état déplorable où il avoit laissé son Royaume, l'épuisement universel d'argent, de Troupes, de Vaisseaux & de vivres, joint aux divisions du dedans, ne presentoit plus un objet redoutable. Il n'étoit plus question de voir la Norvège conquise, & l'Ecosse menacée. Les Puissances Protestantes n'avoient plus à decider qu'une seule question, qui étoit de sçavoir s'il leur convenoit de laisser subjugué par le Czar un Royaume Protestant qui ne pouvoit plus leur être suspect, & si elles devoient le sacrifier à l'agrandissement d'un Prince déjà si puissant & déjà Maître de la Livonie, de l'Estonie, de l'Ingrie, de la Carélie,

lie, & de la Finlande. Le Czar s'avançoit avec 30. Vaisseaux de guerre & 40. mille hommes de débarquement, pendant que les Danois ayant pris Marstrand à la fin de Juillet & Stromstadt peu après, menaçoient d'entrer en Scanie.

*La longueur de cette Pièce ne permet pas de mettre le tout dans ce Journal, le reste est réservé pour le mois prochain.*

## ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL, NAPLES & SICILE, depuis le mois dernier.*

I. **C**E qui s'est passé en Espagne immédiatement après la disgrâce du Cardinal Alberoni, fait connoître sensiblement le peu de part qu'a eu le Prince Regnant dans tout ce qui s'est fait pendant le Ministère de ce Prelat. Il est aisé de remarquer que cette Eminence avoit entièrement abusé de la confiance de son Maître; son genie entreprenant l'avoit fait sortir des bornes ordinaires, aussi sa conduite irreguliere a-t'elle été hautement desapprouvée, si tôt qu'on a entrevû les consequences de ses chimeriques projets. Ce Ministre ne respiroit que la guerre & le trouble, & son éloignement a tout pacifié. On a vû peu après la Cour de Madrid, auparavant sourde aux representations des Princes Alliez, se porter d'elle-même à entrer dans les vûes pacifiques de ces

ces Puissances, & faire toutes les avances pour marquer son inclination sincere pour la paix. Ses Ministres dans toutes les Cours ont eu ordre de notifier cet heureux changement, & la quadruple Alliance, (ce monstre que le Cardinal Alberoni prétendoit détruire) a été acceptée par cette Couronne sans en chicaner aucun Article. Ce n'étoit pas encore assez au gré de l'Espagne, pour convaincre l'Europe que toutes ses démarches n'étoient pas affectées, le Prince Regnant a voulu en persuader toutes les Nations & les rassurer par la Declaration suivante signée de sa main; elle est du 26 Janvier & merite de trouver place ici, en voici la traduction.

*Declaration  
du Prince  
Regnant au  
sujet de son  
acceptation  
de la qua-  
druple Al-  
liance.*

**P**HILIPPE par la Grace de Dieu Roide *Castille, &c.* Comme le Serenissime Prince, mon Neveu, *Louis XV.* Roi de *France* & de *Navarre*, & le Serenissime Prince *George*, Roi de la *Grande Bretagne*, ont formé le Projet d'un Traité, pour procurer une bonne Paix, & une Reconciliation sincere entre les Puissances qui sont actuellement en Guerre; & que lesdits deux Serenissimes Rois ayant pour cet effet autorisé comme leurs Plenipotentiaires le Marquis d'*Huxelles* Marechal de *France*, & Mr. de *Clermont* Comte de *Cheverney*, de la part de la *France*, & le Comte de *Spairs*, & le Comte de *Stanhope*, de la part de l'*Angleterre*, ces Ministres se determinerent à former un Traité, qu'ils signèrent à *Paris* le 18. Juillet 1718. dans lequel, entr'autres Atticles, sont inserées les conditions de la Paix à faire entre les Princes, qui poursuivoient la Guerre; & lesdits

lesdits Seigneurs Rois de France & d'Angleterre m'ayant proposé d'y adherer, quoique jusqu'à present j'aye differé de les accepter, pour de justes causes à ce me mouvans, étant aujourd'hui porté à condescendre de ma part aux desirs de leursdites Majestez les très Serenissimes Rois de France & d'Angleterre, & à procurer à l'Europe les avantages d'une Paix, aux dépens de mes propres Interêts, de ce que je possède, & de mes Droits, que je dois sacrifier par là. J'ai résolu d'accepter ledit Traité, signé à Paris, comme il est dit ci-dessus, le 18. Jui let 1718 par les 4. Plenipotentiaires susnommez de leurs Majestez Très Chrétienne & Britannique: C'est pourquoi par ces Presentes j'accepte ledit Traité, & l'admers en tous les points & Articles contenus en icelui, & plus particulièrement en ce qu'il a relation & appartient aux 8. Articles qui y sont contenus, qui concernent directement la Paix entre les deux Cours de Madrid & de Vienne, & entre les deux Souverains de leurs Etats. En témoin de quoi j'ai fait dépêcher les Presentes, signées de ma main, scellées de mon Seau privé, & contre-signées par mon soussigné premier Secretaire d'Etat & de mes Dépêches. Donnée à Madrid le 26. Janvier 1720. Etoit signé &c.

II. Le Patriarche des Indes a établi dans toutes les Eglises de Madrid des prieres publiques, pour demander à Dieu d'accorder une heureuse déivrance à la Princesse Regnante, qui dès le 15. de Fevrier est entrée dans le neuvième mois de sa grossesse. Cette Princesse malgré les incommoditez qui accompagnent ordinairement l'état où elle se trou-

Prieres au  
sujet de la  
grossesse de la  
Princesse  
Regnante.

trouve, a voulu assister à tous les Conseils qui se sont tenus au sujet de la Paix à faire avec les Princes Alliez : mais dès le 12. Mars, le terme de sa grossesse étant prêt à expirer, elle a commencé de garder la chambre par précaution, & à ne plus sortir de son appartement.

On convient  
d'évacuer  
les Royau-  
mes de Sicile.  
& de Sardai-  
gne.

III. Dans une Conference qui se tint à Madrid à la fin du mois de Fevrier dernier, on convint de l'évacuation des Troupes Espagnoles des Royaumes de Sicile & de Sardaigne; on y regla la maniere dont elle devoit se faire, & on envoya des ordres au Prince Pio commandant l'Armée en Chef en Catalogne, pour faire assembler à Barcelone les Vaisseaux qui doivent aller recevoir ces Troupes & les ramener en Espagne. Le 2. Mars le Marquis Scotti dépêcha un Excrés à Paris pour l'Abbé Landi Ministre du Duc de Parme à la Cour de France, avec la dernière resolution du Prince Regnant touchant cette évacoation, à laquelle on assure qu'il n'a consenti qu'à condition qu'on lui remettra en même tems *Galbraltar, Fontarabie & St. Sebastien.* Mr. Schaub Secretaire du Comte de Stanhope étoit encore le 12. Mars à Madrid attendant le retour de ce Courier, & les dernières resolutions de la Cour. C'est en partie à ses soins, & aux heureuses Negotiations du Marquis Scotti qui a toujours le même credit, sans autre caractère néanmoins que celui de Ministre du Duc de Parme, que l'on doit attribuer les grands changemens survenus depuis quelque tems.

IV. Le Commerce qui avoit été interrompu

pû pendant la dernière guerre a été rétabli *Commercé*  
sur le même pied qu'il étoit auparavant, & rétabli  
par une Ordonnance qui fut publiée dans  
tout le Royaume dès le mois de Février,  
il est permis aux Bâtimens de toutes les Na-  
tions sans exception de venir trafiquer dans  
les Ports d'Espagne comme par le passé. On  
dit qu'il a paru à Madrid une liste fort exa-  
cte des pertes que l'on a faites en Sicile de-  
puis le combat naval qui se donna entre les  
Flottes Angloise & Espagnole dans les Mers  
de Syracuse le 11. Août 1718. suivant la-  
quelle l'Espagne a perdu 13508. hommes de  
ses meilleures Troupes.

V. Le Régiment de Dragons de Pavie  
a été donné au Chevalier d'Istre; l'Inspe-  
ction generale de l'Artillerie du Royaume,  
à Don Francisco Antonio de Liano; & on  
a aussi nommé à plusieurs Commanderies  
qui étoient vacantes. Le Marquis de Gri-  
maldo continué toujours de faire les fon-  
ctions de premier Ministre, & on assure que  
les Marquis de Bonnonville, de Mejorada,  
& de Capres seront nommez pour aller en  
qualité de Plenipotentiaires au Congrès qui  
doit se tenir pour traiter de la Paix.

VI. Par des Lettres du 12. Mars on apprend  
que le Prince Regnant souhaitant prévenir  
toutes les difficultez qui pourroient retarder  
l'Assemblée du Congrès, avoit donné ordre  
de mettre dans routes les Dépêches qui se  
feront à l'avenir, les titres qui appartiennent  
à l'Empereur; que ce Prince les lui avoit  
même donné en public, & qu'on se dispo-  
soit à la Cour à prendre le deuil de 3. mois  
pour la mort de l'Imperatrice Mere. On a  
auss

*Naissance  
d'un Prince.*

aussi été informé par d'autres Lettres du 18. que la Princesse Regnante étoit heureusement accouchée à *Madrid* le 15. d'un Prince qui a été nommé *Dorn Philippe*.

*Le départ  
de la Flotil-  
le différée.*

VII. Le départ de la Flotille destinée pour les Indes Occidentales, n'a pas encore été publié à *Cadix*, comme on l'a débité dans quelques Journaux; on prépare dans le Port de cette Ville trois Vaisseaux de guerre pour aller à la rencontre de quelques Bâtimens que l'on attend de *Buenos Aires*, & leur servir d'escorte contre les Corsaires d'*Alger* & de *Salé* qui croisent sur leur passage.

VIII. *Naples. Sicile.* Le 19. Février le Cardinal de Schrottenbach Viceroi de *Naples*, les Ministres & la Noblesse prirent le deuil qu'ils porteroient pendant six mois pour la mort de l'Imperatrice Mere; & le 3. Mars tout étant disposé pour les obsèques de cette Princesse, on commença à les faire dans la Chapelle Royale du Palais, où S. E. assista en habit violet, accompagné du Nonce du Pape & de plusieurs Evêques. On a fait pendant neuf jours consecutifs le même Service dans toutes les Eglises de cette Ville avec beaucoup de solemnité, & le 11. la clôture de ces prières & ceremonies se fit dans la Chapelle Royale par un Service qui fut chanté en Musique.

*Retour de  
l'Amiral  
Bing en  
Sicile.*

IX. Plusieurs Exprés de differens endroits ont apporté la nouvelle que la Cour de *Madrid* avoit accepté les conditions de la quadruple Alliance; sur quoi l'Amiral *Bing* qui étoit arrivé dès le 4. Février à *Naples*, en repartit au commencement de Mars pour retourner en *Sicile* avec plusieurs Bâtimens  
Napolitains

Napolitains & quelques Vaisseaux Anglois. On présume que cet Amiral escortera avec une partie de son Escadre les Troupes Espagnoles qui doivent évacuer ce Royaume, & retourner en Espagne, suivant qu'il a été convenu, & conformément aux ordres que doit en avoir reçu le Marquis de Lede commandant l'Armée en Sicile.

X. Peu de personnes s'empresstent à acquiescer les nouveaux titres de Noblesse que S. M. I. & C. a accordé pour 120. Familles Napolitaines moyennant la somme de dix mille écus qu'elles devoient fournir chacune; & il n'y en a encore que 25. qui ayent souscrit à ces conditions. Vers la fin de Février le Comte Jean Caraffa arriva à Naples venant de Vienne avec le même caractère qu'il avoit ci-devant de commandant en Chef la Cavalerie dans ce Royaume.

XI. Comme nous avons donné de mois en mois, & le plus exactement qu'il nous a été possible, les Journaux qui ont paru touchant ce qui s'est passé en Sicile, nous continuerons de les rassembler & d'en faire part, quoique la guerre paroisse sur les fins dans ce Pays-là. Celui du mois dernier finit au 20 Decembre; voici ce qui s'est passé depuis ce jour jusqu'au 6. Janvier. Ce Journal est datté de Messine.

LE 20. Decembre on reçût avis que quelques-uns de nos Bâtimens de transport qui étoient partis deux jours auparavant avoient été repoussez par les vents contraires & par le gros tems aux environs de Melazzo. Le 21. on commença à disposer toute chose pour

Suite du Journal de ce qui s'est passé en Sicile jusqu'au 6. Janvier.

un second transport de cinq Bataillons & d'un Regiment de Tige pour être envoyez à *Trapani*, Le 22. on apprit que l'Armée Espagnole s'étant approchée de Palerme, étoit allée du côté de *Trapani* & de *Mazara*, sans que le General *Zumjungen* eut pû l'empêcher, n'ayant pas suffisamment de Cavalerie, & les Espagnols étant encore Maîtres de cette belle & grande Plaine. Le 23. le General Baron de *Wachtendonck* arriva ici de retour de Naples, où il s'étoit acquitté de quelques Commissions dont il avoit été chargé. Le 24. & le 25. on fut occupé à embarquer les Troupes dont on vient de parler. Le 26. on eut avis que quelques Bâtimens du premier transport qui étoient attendus de *Trapani*, avoient été poussez jusqu'à *Naples* par la tempête, & qu'une Tarrane avec 80. hommes avoit été obligée de relâcher à *Palerme*, où les Soldats avoient été faits prisonniers de guerre. Il ne s'est rien passé de considerable en cette Ville depuis le 27. jusqu'au 5. de ce mois. Le General Comte de *Merci* se tient toujours prêt à être transporté à *Trapani* avec le reste des Troupes, &c.

Quoi que ces Journaux ne fassent que repeter ce que nous avons déjà dit en partie dans les mois précédens, il est toujours bon d'en faire part à mesure qu'ils paroissent. On y trouve une suite plus exacte & mieux détaillée, & servent à confirmer ce que nous avons dit, ou à redresser les fautes squ'on pourroit avoir faites.

XII. Ce fut au commencement de Fevrier, que le Comte de *Merci*, qui s'étoit embarqué à *Messine* sur la fin de Janvier avec un Corps de cinq mille homme, dé-

barqua à *Trapani*, après avoir effuyé une rude Temête qui fit échouer quelques uns de ses Bâtimens, & joignit heureusement & sans aucun obstacle, l'Armée commandée par le Baron de *Zumjungen* à une lieue de *Palerme*. On a été informé par des Lettres de *Trapani* du 9. que ce General peu après son arrivée, ayant fait payer ce qui étoit dû aux Troupes, s'étoit mis en marche en ordre de Bataille pour aller attaquer les Espagnols dans leurs Retranchemens, mais qu'à son approche, le Marquis de *Lede* avoit envoyé *Mr. de Ponti* Maréchal de Camp, accompagné de deux Trompettes, lui proposer une Suspension d'Armes pour six semaines, avec offre d'évacuer aubout de ce terme la *Sicile*, de remettre aux Impériaux la Ville de *Palerme*, & les Places qui restoit sous l'obéissance de l'Espagne; demandant qu'on lui fournît les Bâtimens nécessaires pour le transport de ses Troupes en Catalogne, le tout néanmoins sous le bon plaisir de l'Empereur & des Princes Alliez. Que le Comte de *Merci* avoit accepté ces propositions & accordé au General Espagnol la Suspension d'Armes qu'il demandoit, jusqu'au retour des trois Couriers qui avoient été dépêchez, l'un à Vienne, & les deux autres à Paris & à Londres. D'autres Lettres d'une date postérieure venuës par la voye de *Reggio*, ont confirmé cette nouvelle, & ajoutent que les deux Armées se tenoient dans les mêmes Postes qu'ils occupoient, observant exactement de part & d'autre la Suspension dont on étoit convenu; que les Vivres qui commençoient à

Suspension  
d'Armes en  
Sicile.

manquer, principalement à l'Armée Imperiale, venoient en abondance dans les deux Camps; que le Marquis Spinola qui occupoit le Poste de *Castel Vetrano*, s'étoit retiré à l'Armée du Marquis de Lede; & que le reste des Troupes Imperiales qui s'étoient mises en marche de *Missine*, de *Me'azzo*, & de la *Calabre*, pour venir joindre l'Armée, avoient reçus contr'ordre, & étoient retournés dans leurs Quartiers.

XIII. Le 10. Mars il arriva à Naples un Exprés dépêché de la Cour de Vienne, avec des Lettres adressées au Viceroi, à l'Amiral Bing, & au General Comte de Merci, qui furent envoyées à ces deux derniers par une Felouque détachée exprés. On assure que par ces Lettres, Sa Majesté Imperiale & Catholique approuve la Suspension d'Armes qui a été accordée aux Espagnols, à condition néanmoins que l'évacuation de la Sicile se fera avant l'expiration du délai qui leur a été accordé. On ignore encore de que le maniere se fera cette évacuation, c'est un détail que l'on apprendra incessamment. On continuë de croire qu'on leur fournira les Bâtimens necessaires pour le transport de leurs Troupes, & que l'Amiral Bing qui est parti de Naples pour retourner en Sicile, leur servira d'escorte avec son Escadre jusqu'à ce qu'elles soient retourné dans les Ports de Catalogne où elles doivent débarquer. Ainsi cette cruelle guerre commencée si inconsidérément, & poursuivie si chaudement, est sur le point d'être terminée, à la satisfaction de l'Empereur, & à la confusion de ceux qui s'y étoient temerairement engagés.

gez. Belle leçon pour les Souverains qui n'apportent pas toutes les précautions requises dans le choix qu'ils font de leurs Ministres, qui souvent sacrifient le bien d'un Etat dont le soin leur est confié, à leurs passions particulières.

### A R T I C L E III.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **L**A Princesse de Modene qui étoit restée *incognito* au Palais Royal depuis la cérémonie de son Mariage, sous le nom de Madame de Reggio, partit de Paris dans les Carrosses du Roi le matin 11. Mars pour se rendre à Modene, après avoir pris congé de Sa Majesté. Cette Princesse avoit avec elle la Duchesse de Villars Brancas qui doit l'accompagner pendant le voyage, à laquelle le Roi a fait présent avant son départ de 400. mille livres, & étoit escortée d'un Détachement des Gardes du Corps. Mr. le Duc Regent son Pere, la conduisit jusqu'à *Essone* où elle coucha, & le lendemain elle partit pour aller à *Fontainebleau* où elle séjourna le 13. Le 14. elle se rendit à *Nemours*, & le 15. à *Montargis* d'où elle a continué sa route. Elle sera servie pendant son voyage par les Officiers de la Maison du Roi, & le Chevalier d'Orléans son Frere Grand Pient de France qui doit la conduire d'où *Antibes* où elle s'embarquera dans les Galeres du Roi, ne la quittera que lorsqu'elle sera arrivée à Genes.

Départ de  
la Princesse  
de Modene.

de ses Bagages ont pris la route de *Bourgeoëgne*, & l'autre celle de *Lyon*, qui est celle que la Princesse doit suivre. Comme les Officiers de sa Maison ont représenté qu'ils ne pouvoient faire le voyage avec des Billets de Banque, on a envoyé ordre à tous les Bureaux qui sont sur la route de leur fournir de l'argent comptant en échange de leurs Billets.

Gratifications accordées par le Roi.

II. Le Roi par ses Lettres Patentes du 2 Mars, registrées au Parlement, a augmenté de quarante mille livres les appointemens de Gouverneur de *Touraine*, en faveur de Mr. le Comte de Charolois qui est pourvu de ce Gouvernement. Sa Majesté a aussi gratifié d'une somme de deux cens mille livres le Prince de Courtenay, & la pension dont jouit le Maréchal de Berwick, a été augmentée de vingt mille livres en consideration de ses services.

Mr. le Chevalier de Pezeux Lieutenant General des Armées du Roi a été nommé pour commander les Troupes qui sont dans les Provinces de *Bourbonnois*, *Nivernois*, *Berri*, & *la Marche*.

Reglement touchant le Commerce avec l'Angleterre.

III. Il y eut le 9. Conseil de Regence qui dura trois heures entieres, où Mr. Laws fut appelé, & on y débatait plusieurs points concernant le Commerce étranger, & celui du dedans du Royaume. On a publié depuis la tenuë de cette Assemblée un Arrêt du Conseil du 27. Janvier dernier, portant, *Que le Reglement rendu en 1701. touchant le Commerce avec l'Angleterre seroit exécuté; avec défense de recevoir dans le Royaume aucunes Marchandises, autres que celles au crû*

de la fabrique de la Grande Bretagne, l'entrée des Marchandises étrangères étant absolument interdite. Le prix des Dentrées étant monté dans le Royaume à un prix excessif par raport à l'augmentation des Monnoyes & à l'établissement des Billets de Banque, on a augmenté la Solde aux Troupes auxquelles on distribuera aussi le pain de Munition & la viande, pour leur faciliter les moyens de subsister. Environ le 12. l'Abbé Landi Ministre du Duc de Parme à Paris, reçût des dépêches de la Cour de Madrid, qu'il communiqua aussi tôt aux Ministres, & le 15. il arriva un Courier de Londres avec des Lettres adressées à S. A. R. le Duc Regent & à Mr. l'Abbé Dubois.

IV. Le 17. au soir l'Archevêque de Reims arriva à Paris venant de son Diocèse, & le lendemain 18. ce Prélat reçût par les mains de S. M. la Calotte dans le Cabinet de ce Prince, en présence de Mr. le Duc Regent & de plusieurs Evêques qui se trouverent à cette cérémonie. Cette nouvelle Eminence, connuë à présent sous le nom de Cardinal de Mailly, avoit trouvé bien des obstacles à son élévation, principalement du côté de la Cour, qui dans le commencement refusoit d'agréer sa promotion; mais y a t'il difficulté que la Cour de Rome n'aplanisse, & que les amis qui l'ont servi dans cette occasion, ne surmontent. L'Abbé Dubois a reçu les complimens de toute la Cour sur sa nouvelle dignité d'Archevêque de Cambrai, entr'autres de Mr. Hop Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux. Dans ce tems-là Mr. l'Abbé

L'Archevê.  
que de Reims  
reçoit la  
Calotte.

l'Abbé Fleuri Confesseur du Roi étoit attaqué de la Gravelle & dangereusement malade.

*Pensions  
rétablies.*

V. On a rétabli les Pensions qui avoient été supprimées, qui seront payées à l'avenir sur le même pied qu'elles étoient auparavant; mais en Billets de Banque: & les Officiers des Troupes recevront désormais leurs gages & appointemens en mêmes effets, sous peine à ceux qui en feront refus d'être cassez & privez de leurs emplois, à l'exception néanmoins des Sergeans qui toucheront leur solde en argent comme à l'ordinaire. Plusieurs droits ont été au contraire éteins, sçavoir, sur toutes sortes de boisson, à commencer du 1. Avril, dans les Villes de Paris, Chalons, Amiens, Rouen, Caën, Alençon, Lyon, Tours, Orleans, la Rochelle & Poitiers, dont la Compagnie des Indes s'est chargé de payer désormais la valeur. Les Inspecteurs des Boucheries, Courtiers & Commissaires des vins dans les Generalitez du Royaume ont de même été supprimez.

VI. Le 21. il y eut un Arrêt rendu au Parlement en faveur de Madame la Princesse de Condé au sujet du Duché de *Mercoeur*, estimé trois millions, qui lui fut adjugé.

*Mort de la  
Duchesse de  
Bourbon.*

VII. Marie Anne de Bourbon Conti, Epouse du Duc de Bourbon Condé, mourut à Paris le 22. après une longue maladie, âgée seulement de 31. ans; cette Princesse n'a laissé aucun Enfant de son Mariage, & étoit fille de la Princesse de Conti, qui par conséquent est son Heritiere universelle. Le même

même jour S. A. R. le Duc Regent & la Duchesse son Epouse furent complimenter le Duc de Bourbon sur la perte qu'il venoit de faire, & de là se rendirent chez la Princesse de Conti Mere de la defunte, à laquelle ils firent pareillement leurs complimens de condoléance. Cette Famille a reçu aussi ceux des Princes du Sang & des Ministres étraangers au sujet de cette mort, pour laquelle la Cour portera le deuil six semaines, à commencer du premier Dimanche après Pâques.

VIII. A la date du 18. le Roi jouïssoit d'une santé parfaite, & le 19. ce Prince alla souper chez la Duchesse de Ventadour ci-devant sa Gouvernante avec laquelle il jouïa jusqu'à dix heures. Le 24. on fit voir quelques Louïs d'Argent nouvellement fabriquez à S. M. que l'on commence à distribuer dans le public sur le pied de trois liv. pièce; & le 26. ce Prince donna Audience particuliere au Bailly de Malte Ambassadeur de Malte, qui y fut conduit par Mr. Remond Introdacteur des Ambassadeurs. L'après midi S. M. accompagnée du Maréchal de Villeroi fut rendre visite à la Duchesse Douairiere de Bourbon, à la Princesse de Condé, & à la Princesse Douairiere de Conti, & les complimenta sur la mort de la Duchesse de Bourbon. Le Mercredi 27. le Roi entendit chanter les Tenebres dans la Chapelle des Thuilleries, & le lendemain jour du Jeudi Saint il assista au Sermon prêché par l'Abbé de Bourdon dans la même Chapelle, après lequel le Cardinal de Rohan Grand Aumônier de France donna l'absolution.

l'absolution. S. M. fut ensuite faire ses devotions dans l'Eglise des Feuillans, & fit la ceremonie l'après midi de laver les pieds à 12. pauvres hommes qui furent servis à table par ce Prince. Le Duc de Bourbon comme Grand Maître de la Maison servit à la tête des Maîtres d'Hôtel ordinaires, & les plats furent portez par Mr. le Duc Regent, le Comte de Clermont, le Prince de Conti, & les principaux Seigneurs de la Cour. Le soir S. M. assista à l'Office dans la Chapelle des Thuilleries, & Mr. le Duc Regent dans l'Eglise de Ste. Genevieve.

IX. Comme nous dîmes un mot à la fin de l'Article de France du mois dernier de l'accommodement auquel on travailloit alors pour réunir les partis opposez au sujet de la Constitution, il est juste d'informer le public du succès qu'a eu cette affaire, qui est assez interessante.

*Accommodement du Cardinal de Noailles au sujet de la Constitution*

C'est sur le projet qu'avoit dressé pendant son vivant feu le Cardinal de la Trimouille à Rome, & dont les memoires ont été trouvez après sa mort, qu'on a formé le plan de cet accommodement, dont l'exécution a été confiée au Cardinal de Rohan, qui la pour suivie avec tant de chaleur, secondé par l'Abbé du Bois, qu'on est enfin venu à bout de détacher le Cardinal de Noailles du parti opposé à la tête duquel il se maintenoit depuis quelques années. On comptoit que l'exemple de ce Prelat, chef d'un grand Diocese, entraineroit le reste, ce qui n'est cependant pas arrivé comme on l'avoit esperé; une partie des Evêques contraires à la Bulle, n'ayant pas approuvé l'accommodement; &

la Sorbonne de même que le Clergé du second Ordre qui sont dans les mêmes sentimens , ne paroissant pas encore ébranlez. Voici le détail de ce qui s'est passé , & ce que l'on maude à ce sujet.

Le 6. Mars le Conseil de Regence fut assemblé pour delibérer sur le projet formé de terminer les differens survenus au sujet de la Constitution , & les 7. & 8. se passerent en conférences & en negociations. Ce projet étoit d'abord de faire autoriser par le Pape le Corps de Doctrine présenté par le Cardinal de Noailles , & de le faire publier par les 80. Evêques qui ont accepté la Bulle , mais ensuite il fut convenu que ce seroit sous le nom de Son Eminence qu'il paroîtroit , à condition que ces 80. Evêques le signeroient & l'approuveroient. Le 9. l'Abbé du Bois se rendit à l'Archevêché , & fut le même jour chez les Cardinaux de Rohan & de Bissy. Les Evêques de *Clermont* , de *Soissons* & de *Bayonne* s'étant trouvez le Dimanche suivant au Palais Royal , Mr. le Duc Regent declara publiquement que l'accommodement étoit fait , de quoi il fit part au Roi le même jour & au Conseil de Regence. En effet dès le jeudi 7. le Cardinal de Noailles avoit delivré les conditions sous lesquelles il consentoit que l'accommodement se fit , qui ne furent néanmoins acceptées que le Dimanche matin , que ledit accommodement fut signé & conclu ; après quoi les Cardinaux de Noailles & de Rohan s'embrasserent pour marque de leur reconciliation & on dépêcha un Exprés au Pape. Le mardi 12. il y eut une nombreuse Assemblée chez le Cardinal

*Ce qui s'est passé au sujet de l'accommodement.*

de Rohan, où se trouverent environ trente & cinq Evêques qui y avoient été invitez à dîner. On travailla avant & après le repas à relire toutes les pieces, sçavoir, 1. le Corps de Doctrine auquel on fit beaucoup de changemens. 2. Le projet de Mandement du Cardinal de Noailles. 3 Une Lettre adressée à Mr. le Duc Regent 4 Et un Acte en forme d'approbation; le Cardinal de Bissy parla beaucoup, mais se rendit à la fin. Le même nombre d'Evêques se trouverent le 15. au Palais Royal & signerent en presence de Mr. le Duc Regent le Corps de Doctrine, & l'Acte qui fait mention de l'acceptation du Cardinal de Noailles, & qui lui attribüé le Corps de Doctrine, en l'approuvant. Le Mandement de cette Eminence fut aussi apporté en original par l'Evêque de Bayonne, & Mr. le Regent déclara que tout ce qui se faisoit dans cette occasion seroit agréé du Pape. Mrs. de Bologne & de Montpellier ne se sont trouvez à aucune de ces Assemblées, & les sentimens se sont trouvez partagez entre les autres Prelats, qui sont actuellement à Paris au sujet de cet accommodement. On les a reduit à 5. Classes, sçavoir, 1. les Evêques de Nîmes, de Xaintes, d'Evreux & de Dol &c. reçoivent purement & simplement le Corps de Doctrine. 2. Les Cardinaux de Rohan, de Bissy & grand nombre d'Evêques reçoivent la Constitution, l'Instruction & le Corps de Doctrine. 3. Le Cardinal de Noailles reçoit la Constitution & le Corps de Doctrine. 4 l'Archevêque d'Alby, l'Evêque de Bayonne, &c. reçoivent le Corps de Doctrine sans pretendre recevoir la Constitution. 5. Et les Evêques de

*Misrepoint,*

*Misr. poix*, de *Montpellier*, de *Senex*, de *Bologne*, &c. s'en tiennent à leur Appel, & prétendent que la cause étant portée au Tribunal de l'Eglise, il ne convient pas à des Evêques de la mettre en négociation. On assure que le Cardinal de Noailles ne fera publier son Mandement que lorsque les 80 Evêques auront signé & approuvé le Corps de Doctrine; que S. E. declarera dans ce Mandement qu'il n'accepte la Constitution que relativement à ce Corps de Doctrine; qui est une des conditions sous lesquelles il a signé l'accordement. Que l'Acte qui en a été dressé paroisse avec la Constitution *Unigenitus* à la tête, & à la marge l'explication des propositions condamnées, pour prévenir le mauvais usage qu'on en pourroit faire. Cependant les choses ne sont pas tranquilles; une partie des Prelats sont encore divisez dans leurs sentimens; la Sorbonne, un grand nombre de ceux du Clergé du second ordre du Diocèse de Paris desapprouvent la conduite que l'on a tenuë, & les Ecrits commencent à se repandre comme dans la chaleur de la dispute; la bonne intelligence ne paroît rétablie qu'entre les Cardinaux François qui se sont reconciliez. Le 24. il y eut une Assemblée d'Archevêques & d'Evêques à l'Archevêché, pour chercher les moyens de réunir les esprits, & on attendoit pour lors le retour des Abbez le Normand, Tourneli, & Targny, qui ont été envoyez dans les différentes Provinces du Royaume, chercher la signature des Evêques & leur approbation pour le Corps de Doctrine; après quoi on s'attend que Son E. fera publier son Mandement, & que le Corps de Doctrine sera rendu public, à la tête duquel

quel il paroitra des Lettres patentes du Roi ; registrées au Parlement. Comme dans ce tems là un grand nombre de Curez & autres Ecclesiastiques de la Ville de Paris & des environs , avoient dressé un Acte par lequel ils desaprovoient l'acceptation de la Constitution faite par le Cardinal de Noailles ; & par plusieurs Evêques ; qu'il paroissoit par cet Ecrit que ces Ecclesiastiques bieu loin d'être disposez à suivre l'exemple de leur pasteur , persistoient au contraire , & renouvelloient leurs Apels , exhortant les autres à signer cet Acte & à les imiter. Le Cardinal de Noailles a fait publier la Lettre circulaire suivante , pour arrêter le cours de ces signatures , qui a été distribuée dans tout le Diocèze. En voici la teneur.

Lettre du  
Cardinal  
de Noailles  
aux Eccle-  
siastiques  
de son Dio-  
cèse.

**L**E zele que vous avez toujours marqué, Monsieur, pour la verité, vôtre sensibilité pour les interêts de l'Eglise, & vôtre attachement pour moi, dans vous m'avez donné tant de preuves, m'engagent à vous faire part de la paix qui vient d'être conclue. Je compte de vous en faire bientôt connoître les conditions. Vous verrez que par un bon corps de doctrine, & par une acceptation relative, l'on a pris toutes les précautions que l'on pouvoit desirer, pour mettre la verité à couvert, aussi bien que la bonne morale, & les libertez de l'Eglise Gallicane, & presque tous les Prelats du Royaume concourent avec joye pour autoriser d'excellentes explications, qui préviennent tous les abus dont vous étiez allarmez. Il n'y a plus qu'à prier Dieu qu'il benisse les bonnes intentions de ceux qui n'ont eû d'autres vûes que  
d'assurer

des Princes &c. Mai 1720. 367

d'assurer pleinement la verité & la paix. C'est ce que je recommande particulièrement à vos prieres, persuadé que vous entrerez avec joye dans un dessein si utile & si necessaire, pour appaiser les troubles dont l'Eglise est agitée depuis plusieurs années, & de plus grands maux dont elle étoit menacé. Si quelques esprits inquiets faisoient des mouvemens pour traverser la paix, je ne doute pas que vous ne m'en averissiez aussitôt. Redoublez je vous conjure pour moi vos prieres dans ce saint tems & comptez que j'ai toujours pour vous, Monsieur, les mêmes sentimens. L. A. C. DE NOAILLES, Archevêque de Paris. A Paris le 18. Mars 1720.

Tel est l'état où se trouve actuellement l'affaire de la Constitution. On ne pouvoit gueres esperer que cet accommodement qui paroïssoit auparavant impossible, se fit sans opposition, sans murmure, & sans obstacle, aussi s'y en est-il rencontré, mais le changement de Mr. le Cardinal de Noailles est pour le present suffisant pour satisfaire ceux qui ont travaillé à cette réünion, le tems achevera le reste. On apprendra le mois prochain les suites de cette affaire qui met les esprits dans un mouvement presque aussi actif que celui où Mr. Law met les Bourses.

X. On a été informé à Paris que la Suspension d'Armes qui a été accordée à l'Espagne, avoit été publiée dans ce Royaume; que la même chose s'étoit faite sur les Frontieres de Navarre, de Catalogne & de Roussillon, & que les ordres avoient été envoyez

*Suspension  
d'Armes  
publiée sur  
les Frontieres  
d'Espa-  
gne.*

au Marquis de Lede commandant l'Armée en Sicile de faire cesser les hostilités. On a aussi appris par un Exprez dépêché par le Comte de Morville Ambassadeur de France auprès des Etats Generaux, que le 18. Mr. de Lespine Ministre du Roi de Sardaigne avoit signé à la Haye de sa part de son Maître, le Traité de la Quadruple Alliance.

*Difficultez  
au sujet de  
la paix entre  
l'Espagne*

XI. Le lieu où doit se tenir le Congrès pour traiter de la Paix entre les Princes Alliez & l'Espagne, n'étoit pas encore désigné suivant les Lettres du premier Avoil; & on n'étoit pas pour lors bien d'accord sur plusieurs points qui paroissent retarder l'ouverture de cette Assemblée. Les principaux regardent la restitution des Villes de *Fontarabie* & de *St. Sebastien* qu'occupe actuellement la France, que l'Espagne demande qui lui soient remis en même tems que les Trouées évacueront les Royaumes de *Sicile* & de *Sardaigne*, & que S. A. R. le Duc Regent ne consent de restituer qu'après la conclusion de la paix. Le tems qu'on employe de part & d'autre en Negotiations pour ajuster cet Article empêche non seulement l'évacuation de la *Sicile* & de la *Sardaigne*, mais encore l'ouverture du Congrès qui seroit ne devoir se tenir qu'après que cette difficulté sera réglée.

*L'Espagne  
demande  
encore la re-  
stitution de  
Gibraltar.*

XII. Autre obstacle qui ne paroît pas moins difficile à lever que celui de la restitution des Places conquises par la France la Campagne dernière: l'Espagne demande aussi que l'Angleterre lui remette préalablement les Ville & Port de *Gibraltar*. Le 27. Mr. le Comte de Stanhope Secetaire d'Etat du

*des Princes &c.* Mai 1720. 369

du Roi d'Angleterre arriva de Londres à Paris chargé de la Commission de travailler à accommoder cette affaire qui n'est pas sans difficulté, puisque S. M. Britannique ne prétend rendre cette Place à l'Espagne qu'en échange d'un bon équivalent, que la Cour de Madrid ne paroît pas disposée d'accorder. Depuis l'arrivée de ce Ministre il s'est tenu plusieurs Conférences en présence de Mr. le Duc Regent, où Mr. l'Abbé du Bois & le Baron de Benteridder Ministre de l'Empereur se sont trouvez, & on a dépêché depuis un Exprès à Madrid, dont on attend le retour avec la reponse du Prince Regnant, pour prendre une dernière resolution à ce sujet: après quoi le Comte de Stanhope retournera en Angleterre.

XIII. Le Samedi 30. Mars le Roi fut se promener au Château de la Meute: & S. M. a assisté pendant les Fêtes de Pâques à toutes les dévotions qui se sont pratiquées.

XIV. Mr. le Comte de Stairs Ambassadeur de Sa Maj. Britannique, se dispose à repasser en Angleterre, ayant été rapellé: ses gros bagages ont été envoyez à Rozen <sup>Rapel des</sup> <sup>Comte de</sup> <sup>Stairs.</sup> où on doit les embarquer, & on s'attend qu'il sera relevé par le Chevalier Sutton qui viendra prendre sa place.

XV. Il ne s'est rien passé en France de plus extraordinaire depuis l'établissement de la Monarchie, & peut-être dans tout le reste du monde, que ce que l'on a vû pratiquer depuis deux ans dans ce Royaume, par rapport aux Finances. <sup>Finances.</sup> Le projet qui a été formé à ce sujet est surprenant, & on peut dire qu'il a été conduit avec une ad-

Bb dressé

dressé qui étonne. Les effets n'en sont pas moins singuliers, puis qu'on a déjà vû l'ordre établi depuis tant de Siècles, se changer par degrez & imperceptiblement, & les plus défiens même, enveloppez dans ce changement general. La suppression des Reettes constituées, en quoi consistoit toute la richesse de la Nation, & l'abolition de l'usage des especes monnoyées, à la place desquelles on substitué des Billets & des effets en papier, qui doivent, dit-on, suffire au public, auquel rien ne doit appartenir en propre, en sont les suites; tandis que tout l'or & l'argent du Royaume se trouve renfermé dans les Coffres de la Compagnie des Indes, sans circulation au profit des Sujets. Après avoir amené les choses à ce point, & avoir affermi ce nouveau projet par la quantité prodigieuse de Billets de Banque repandus dans le Commerce, il étoit tems que Monsieur Laws qui en est l'inventeur, tirât le public de la surprise où tant de différentes revolutions l'ont jeté, c'est ce qu'il a fait aussi, en faisant paroître & repandre des Lettres où on essaye d'expliquer son nouveau Système. On ne peut rien voir de plus curieux que ces Lettres qui ont déjà paru au nombre de deux, & dont on promet la suite. Nous donnerons la premiere ce mois ci, la seconde le prochain, & les autres à mesure qu'elles paroîtront. En les lisant on conviendra que si la cause n'est pas trouvée tout-à fait bonne, du moins elle est assez bien plaidée. Voici la teneur de la premiere Lettre.

*Lettre*

*Lettre écrite à M. \*\*\* sur le nouveau Système des Finances, & particulièrement sur le remboursement des Rentes constituées.*

M O N S I E U R,

**V**ous me faites sans doute beaucoup d'honneur en vous adressant à moi pour me communiquer vos inquietudes sur le nouvel arrangement des affaires publiques : mais j'ose espérer que la préférence que vous me donnez tournera à votre avantage. Vous pouviez vous adresser à bien des gens ou mal instruits, ou mal intentionnez, qui au lieu d'adoucir vos plaintes, & de dissiper vos frayeurs, se seroient crû fort sentez & fort eloquens en achevant de vous desoler. Je veux tâcher au contraire de vous reconcilier avec un Système qui acquiert chaque jour un nouveau degré de stabilité, qui enveloppe dé, a toutes les parties de l'Etat & ses contradicteurs même, & auquel par consequent il est de votre intérêt d'accoutumer votre esprit, & de conformer vos idées. Je remarque avec plaisir que vous lui donnez vous même le nom de Système, qu'aucun Etat n'a peut-être encore donné à l'administration des Finances. En effet au lieu que cette administration, portée même à un très haut point par de grands Ministres, n'a été qu'un ordre mieux entendu de recette & de depense, on voit ici une suite d'idées qui se soutiennent les unes les autres, & qui font apercevoir de plus en plus le principe d où elles partent. L'ancienne administration bien loin de fournir par elle même aucune richesse, n'avoit de ressources dans les besoins toujours nouveaux, que les impositions & les emprunts ; celle-ci au con-

*Première Lettre qui explique le nouveau Système de Mr. Law.*

traire ayant pour ame le credit, unique source de la circulation & de l'abondance, acquise le Roi par la suppression des Impôts, & change en Bureau de prêt, la Caisse decreditée de ses emprunts. Si l'on vous avoit, Monsieur, proposé & expliqué ce Système avant qu'il fut seulement connu du public, je vous aurois crû obligé de l'approuver, je ne vous demande aujourd'hui que d'en juger par l'expérience, & d'en avoüer les effets. J'avoüe moi même que vous m'attaquez d'abord par une objection qui me touche, parce qu'elle vous regarde personnellement : tout vôtre bien consiste en rentes constituées, dont les remboursemens vous ont déjà été faits, ou vous seront faits dans la suite. Ces deux cas qui sont les mêmes dans vôtre esprit, sont très differens dans le mien ; car je n'ai rien à vous reprocher sur l'argent qui n'est pas encore entre vos mains ; mais pour celui dont vous avez été Maître, il ne tenoit qu'à vous de vous en faire des fortunes ; je ne dis pas en devinant les choses dès leur premiere origine, mais en voyant les gains immenses qui se sont faits d'un jour à l'autre. Mais remontons au principe general dans lequel même vous êtes encore à tems de trouver vôtre Conseil & vôtre ressource. Une des premieres Loix d'un Gouvernement qui roule sur le credit, & sur la circulation, est de ne laisser dans un Etat que les biens fonds & le Commerce, en regardant même les terres, non pas ainsi que les desians, comme une retraite ou un Port en cas de naufrage, mais comme une des sources du Commerce par les fruits qu'elles produisent.

Le bien de Constitution est directement opposé

posé à ce principe. Celui qui prête, stipule que son argent ne sera employé en aucune sorte de marchandise, mais il le veut voir assis sur un fond marqué & déterminé. Le capital meurt pour le prêteur, & il consent de ne le jamais revoir. Ainsi l'argent constitué, demeure immobile entre deux hommes qui se sont enchainez l'un l'autre. Cette espee d'emploi rend plus cher & plus rare l'argent du Commerce. Comme il y a toujours dans un Etat un certain nombre d'hommes timides & paresseux qui ne songent qu'à leur intérêt personnel, & pour qui le bien general de leur Nation, est une chimere; le repos d'esprit dont ils paroissent jouir dans leur bien de constitution, detourne ceux qui mettroient leur argent dans le Commerce, ou qui le prêteroient à des Commerçans. Or il n'est point de marque plus sûre d'un Etat peu aisé & penchant vers la misere que la cherté de l'argent. Il seroit à souhaiter qu'il se prêtât toujours pour rien, ou dans la seule vûe de partager avec l'emprunteur le profit qu'il en tirera, c'est le Commerce que tout le monde peut faire sans être Marchand, & c'est aussi la seule maniere de prêter qui ne soit onereuse ni au prêteur ni à l'emprunteur. J'ai regardé de tout tems avec compassion le Joug que subissoit l'emprunteur à Constitution de Rente. Il donne ordinairement au prêteur tout le prix que l'argent est estimé & demeure, pour ainsi dire, son Commissionnaire ou son Agent au peril même de sa fortune. C'est bien pis encore, s'il place l'argent qu'il vient d'emprunter sur des terres, dont le revenu est toujours au dessous du denier de la Constitution, ou sur des

offices de judicature qui ne rendent rien, de sorte qu'on peut assurer en general qu'on ne se charge de Constitution que pour se tirer d'une affaire fâcheuse, souvent pour un tems fort court, ou par une vanité ruineuse qui trouble l'interieur de tant de familles. On en est communément si persuadé, qu'on évite le plus qu'on peut d'acquérir des biens chargez de rentes foncieres, & qu'au lieu qu'un Marchand ne rend qu'a regret à l'échéance l'argent qu'il doit, parce qu'il le feroit profiter encore, le debiteur d'une rente s'en défait le plutôt qu'il peut, comme d'un poids insupportable. Ainsi être fâché de ne pouvoir plus placer son Bien a constitution c'est être fâché que l'argent soit devenu commun & qu'il n'y ait plus de malheureux. Je ne scai si dans la situation presente de vôtre esprit, vous me pardonnerez l'exemple risible de ce Medecin qui donna sa malediction à une Ville où tout le monde se portoit bien. Les Auteurs de Droit nous ont conservé la memoire des oppositions qu'essuya la Constitution de Rente quand elle commença à s'établir en France. L'injustice & la tyrannie des Prêteurs à laquelle on s'est accoutumé, étoit traitée d'usure publique, & les scrupules ont duré encore longtems après que les Puissances Ecclesiastiques & seculieres ont permis cet employ de l'argent. Aussi pourroit on dire que l'idée naturelle de l'usure enferme tout prêt qui sous l'aparence d'un bienfait, met le bienfaiteur plus à son aise, & conduit à sa perte l'emprunteur qu'il faloit soulager. Mais sans toucher au cas de conscience, le Prince ne scauroit rien faire de plus louable que d'abolir un usage qui opprime une partie de ses Sujets, & celles

celles que les Loix ont toujours favorisées, je veux dire les debiteurs. Mais de plus on ne sauroit pourvoir en general au soulagement des Debiteurs, qu'on ne pourvoye en même tems à la sureté des Creanciers. Ne voit-on pas où aboutissent la plupart des constitutions, après avoir tourmenté long tems le debiteur, elles se perdent ou s'alterent considerablement pour le Creancier. C'est un bien forcé qui n'a jamais été de durée, & l'on sçait les arerages qui étoient dûs à la fin du Regne passé. On soupitroit alors après les remboursemens, & on les voit aujourd'hui avec impatience; parce que le nouveau Systeme ayant mis le Roi & le gros du Public au large, on commençoit à être bien payé. Ce Systeme a preveu d'un an la Banqueroute des Constitutions publiques, qui auroit entraîné necessairement toutes les constitutions particulieres. Mais le nouveau Systeme a besoin lui même de l'extinction des reates pour ramener tout à l'uniformité; & il vous offre un nouveau genre de bien, où vôtre capital est utile au corps entier de la nation, & dont le revenu croîtra pour vous. Ainsi Monsieur, mettez là vos remboursemens deja faits & ceux qui sont encore à faire, en quelque tems qu'ils viennent; vous en tirerez plus avec le tems que de vos anciennes constitutions. J'avoué que la transformation totale du gouvernement par rapport aux Finances, cause un ébranlement actuel qui blesse un certain ordre de gens dans le passage, c'est l'avancement attaché à tous les changemens; inconveniens d'autant plus inevitables, que les changemens sont plus necessaires & plus pressés. On auroit souhaité que tout le Royaume eût pû s'arranger sans

sans offenser un seul homme. Dieu seul pourroit le faire, & ne le fait pourtant pas dans l'ordre de la nature. Les Loix generales l'emportent toujours sur les desirs & les besoins des particuliers. Mais voyons à quoi se reduisent par rapport au nombre, les particuliers qui souffrent, entre lesquels les confians ne souffrent que pour un tems, & les desians ne souffriront que par leurs choix. Si nous divisons le Royaume en vingt classes, les rentiers à constitution n'en feront qu'une, & si nous comparions cette classe aux autres, elle ne seroit pas la centième partie du tout. Dans cette centième partie, il n'y en a qu'une centième encore qui soit reduite à ce bien seul, & qui ne gagne pas sur tous les autres beaucoup plus qu'elle ne perd sur celui là. En effet quelle condition, quelle profession ne s'est sentie des richesses écloses du nouveau Systéme. Les Terres & les Maisons sont montées au double & au triple de leurs prix pour le vendeur, & croîtront considerablement en revenus pour l'acquireur; l'Officier d'épée ou de robe touche les pensions & gages, ausquels il ne falloit plus penser; le marchand & l'ouvrier ne peuvent suffire aux demandes des acheteurs; le menu peuple ceux même qui par la bassesse de leur fortune, ne sont pour ainsi dire d'aucune classe, tous enfin trouvent à vivre, à gagner, à s'enrichir. Parmi les desians même les declamateurs ou aveugles ou malintentionez, combien de debiteurs se sont tirez de l'opression de leurs creanciers, combien de creanciers ont recueilli des dettes desesperées. Je vous crois trop équitable pour ne pas rendre justice au vrai, quoi qu'il ne vous ait pas encore été utile; mais prêtez vous

y & parlez-en avantageusement vous ferez vôtre propre bien, par ce que vous augmenterez la confiance de ceux qui vous environnent, & cette confiance servira à soutenir la chose même. Un bien d'especes ne croît point par les paroles, mais un bien de credits s'en aide merveilleusement. Le Systéme s'étab ira sans vous par ce qu'il est fondé sur des principes, & que les principes se rendent maîtres tôt ou tard des opinions les plus rebelles. Mais il depend en quelque sorte du public de le faire aller plus vite, & de recueillir les fruits immenses qu'il promet. Cette dernière reflexion me jetteroit naturellement dans l'explication du credit & de son usage; Ce sera la matiere d'une seconde Lettre si celle ci est assez heureuse pour vous donner quelque satisfaction. Je suis &c.

XVI. Venons a present à ce qui s'est passé pendant le mois de Mars & reprenons le fil de cette fameuse Histoire.

Vers le 3. Mars on commença à Paris, & Suite de ce les jours suivans dans toutes les Provinces du *qui s'est passé* Royaume à faire des perquisitions exactes dans *au sujet des* les maisons des particuliers de l'argent qui *Finances* pouvoit y être, & on a enlevé & confisqué pendant le *mois de* tes les especes monoyées qui s'y sont trouvées *de* au delà de 500. livres conformément à la De- *Mars.* claration qui a été renduë à ce sujet. Le 6. il parut un nouvel Arrêt du Conseil datté du 5. dont voici l'extrait.

Le Roi ayant fait examiner la situation pre- *Arrêt qui* sente de la Compagnie des Indes, de la Ban- *augmente les* que & des especes monoyées qui ont cours *Esperes, &* dans le Royaume; & S. M. jugeant necessaire *fixe le prix* de reduire à une seule espece d'Action les an- *des Actions.* ciennes *ciennes*

ciennes Actions, les Soumissions, & Primes delivrées par ladite Compagnie; & d'établir une proportion fixe entre lesdites Actions & les Billets de Banque; voulant aussi augmenter la circulation des Espèces monoyées. Oüi le Rapport a ordonné. 1. Que le Tresorier de la Banque fera rentrer aux échéances les sommes qui lui sont dûs pour prêt que la Banque a faits. 2. A fixé & fixe les Actions de la Compagnie à neuf mille livres chaque Action. 3. Que les Soumissions & Primes delivrées seront rapportées dans le cours du mois pour être converties en Actions. 4. Que le Caissier sera tenu de les recevoir & de delivrer en échange aux Porteurs des Actions sur le pied de neuf mille livres. 5. Qu'à commencer du 20. Mars il sera ouvert un Bureau pour convertir à la volonté des Porteurs les Actions en Billets de Banque, & les Billets de Banque en Actions sur le pied de 9000. livres sans exiger aucun droit. 6. Qu'il sera dressé tous les six mois un Etat par Numero des Actions qui auront été converties en Billets de Banque, pour le provenu des dividendes être repartis entre les Actionnaires qui n'auront pas convertis leurs Actions. 7. Qu'à commencer du jour de la publication de cet Arrêt les Espèces auront cours dans le public, & seront reçues à la Banque & aux Hôtels des Monoyes, sçavoir, les Louïs d'or fabriquez en 1718. pour 48 livres les demis à proportion. Ceux de Novembre 1716. pour 60. livres les demis & quarts à proportion. Ceux de Mai 1709 & Decembre 1715 pour 40 livres les doubles & demis à proportion. Et ceux des précédentes fabrications ensemble les Pistoles d'Espagne, &c. de poids

poinds & titres pour 32. livres 16. sols, les demis & doubles à proportion. Les Ecus de Mai 17.8. pour 8. livres les demis, quarts & dixièmes à proportion. Ceux de Mai 1709 & Decembre 1715. pour 10. livres les demis & quarts, dixièmes & vingtièmes à proportion. Et ceux des précédentes fabrications pour 8. livres 17. sols 9 deniers. Les sixièmes d'Ecus de la fabrication de Decembre 1718. ensemble ceux ordonnez en Decembre 1719 pour 30. sols, les demis à proportion. Les Pièces de Billon sçavoir celles de 30. deniers pour 36. Les sols de Billon pour 24. deniers, ceux de cuivre pour 16. Les pièces de six deniers pour 8 & les liards pour quatre deniers. 8. Que toutes les Especes & matieres d'or & d'argent seront reçûs aux Hôtels des Monoyes sur le pied de douze cens livres le Marc d'or, & 80 livres le Marc d'argent. 9. Attendu que le Billet de Banque est une Monoye non sujette à variation, & que les Especes monoyées autorisées dans le public au dessous de cent livres seront incessamment reduites, S. M. confirme la suppression des quatre sols par livres accordés à ceux qui payeront en Billets de Banque les droits qui y sont sujets. Ordonne que lesdits Billets de Banque seront aussi reçûs sur le pied de cent dix pour cent dans les Bureaux & Recettes de la Taille, Capitation, & autres Impositions; enjoignant aux Receveurs d'en faire mention dans leurs Quittances & Journaux. 10. Défend à tous Notaires & Officiers de Justice de recevoir aucunes Quittances pour paiement depuis cent livres & au dessus qui seront offertes en Especes monoyées; de faire aucuns Actes contenant offres de semblables payemens

payemens, & à tous Huisiers & Sergeans de donner aucun Exploit ni dresser aucuns Procez verbaux tendans à faire ordonner des payemens en Especes au dessus de cent livres, à peine, &c. 11. A l'égard des remboursemens & autres dettes qui doivent être acquittées par Sa Maj. elles continueront à être acquittées en Billers de Banque. 12. Que la Compagnie des Indes constituera sur elle pour dix millions de livres de rentes à deux pour cent faisant cinq cens millions de capital, lesquels seront immeubles, & au payement d'icelles le produit des Fermes & autres Revenus de S. M. cedez à la Compagnie, sera employé par préférence. Voulant que pour valeur desdites Rentes il soit supprimé des Actions jusqu'à concurrence. Enjoint, &c. fait à Paris le 5. Mats 1720.

*Signé,*

PHILIPPEAUX.

A la datte du 8. on continuoit à faire des recherches dans les maisons pour découvrir & confisquer les Especes qui y seroient trouvées, & plusieurs personnes avoient été enlevées pendant la nuit de leur lit & conduites à la Bastille pour avoir mal parlé de Mr. Laws, de la Compagnie, & des Billers de Banque. Le 10. on fit afficher devant cet Hôtel que ceux qui y avoient emprunté de l'argent pourroient le convertir en Actions sur le pied de 9000. liv. chacune, les Souscriptions à 6000. & les anciennes Primes à 1050. livres.

Les Souscriptions se commerçoient encore le 14. dans la Ruë de Quinquempoix à 750. & les Primes de 5000. perdoient trois pour cent. Il parut pour lors une Declaration du Roi datée du 11. & registrée à la Cour des Monoyes le 13. dont nous ne pouvons donner ici que la substan-

substance, quoiqu'elle soit extrêmement intéressante, mais elle est trop longue. Par le Préambule il est dit que S. M. desirant procurer à ses Sujets la diminution du prix des denrées, soutenir le credit public, faciliter la circulation de l'argent, augmenter le Commerce; & favoriser les Manufactures a ordonné & ordonne.

1. Que les Especes d'Or continuëront d'avoir cours & d'être reçûes dans les Bureaux de Banque sur le pied porté par l'Article 7 de l'Arrêt du 5 de ce mois, sçavoir, jusqu'au 20. pour Paris & au 1. Avril pour les Provinces. 2. Defend pour toujours & à tous les Sujets & étrangers étans dans le Royaume de garder après le 1. Mai prochain aucunes Especes ou matieres d'Or tant Françoises qu'étrangères, sous peine de confiscation, &c. 3. Permet aux Orfevres d'avoir des matieres d'Or pourvû qu'ils justifient les avoir achetées de la Compagnie des Indes. 4. Defend pareillement pour toujours & sous les peines portées par l'Article 2. de ladite Declaration à tous les Sujets & étrangers de garder après le dernier Decembre prochain aucunes matieres ni Especes d'Argent de France ou étrangères autres que les sixièmes & douzièmes d'Ecus fabriquez en Decembre 1718, les livrés d'argent & les Especes qui seront incessamment ordonnées. 5. N'entend toutefois interdire l'usage des Ouvrages, Jettons & Vaisselles d'argent permises. 6. Defend à toutes personnes de prêter leurs assistances ou de contribuer aux moyens de cacher les Especes & matieres défendûes sous peine de châtement exemplaire & de dix mille livres d'amande. 7. 8. & 9. reglent la maniere dont on doit faire  
les

*Declaration  
du Roi qui  
fixe les ter-  
mes des di-  
minutions  
des Especes  
d'Or & d'Ar-  
gent en de-  
fend le cours  
en usage.*

les dénonciations & proceder contre les refractaires 10. & 11. defendent aux Officiers des Hôtels des Monnoyes de souffrir qu'il y soit jamais fabriqué aucunes Espèces d'Or de quelque qualité qu'elles puissent être, ni aucunes Espèces d'Argent plus pesantes que de la taille de 30. au Marc. 12. Ordonne qu'à commencer au 20. du present mois le prix de toutes les Espèces d'Or sera diminué d'un huitième à Paris, en sorte qu'elles n'y auront plus cours que sur le pied, sçavoir, les Louis fabriquez en Mai 1718 pour 42. livres & les demis à proportion, ceux de 1716. pour 52. liv. 10. fois, les demis & quarts à proportion. Ceux de Mai 1709 & Decembre 1715. pour 35. liv. Ceux des precedentes Fabrications ensemble les Pistoles d'Espagne de poids pour 28. liv. 14. s. Qu'à commencer du 1. Avril les Espèces seront reduites les premières à 36. liv. les secondes à 45. les troisièmes à 30. les quatrièmes à 24. liv. 12. s. & que du 1. de Mai elles n'auront plus cours dans le Royaume & ne seront reçues que dans les Hôtels des Monnoyes jusqu'à la fin du même mois sous peine de confiscation 13. Qu'à commencer du 1. Avril prochain les Ecus de la dernière Fabrication n'auront plus cours dans le Royaume que sur le pied de 7. liv. Ceux de Mai 1709. & Decembre 1715. pour 8. liv. 15. s. Ceux des precedentes Fabrications pour 7. liv. 15. s. au 1. Mai prochain les premiers n'auront plus cours que pour 6. liv. 10. s. les seconds pour 8. liv. 2. s. 6. den. & les troisièmes pour 7. liv. 4. s. Au 1. Juin les premiers pour 6. liv. les seconds 7. liv. 10. s. & les troisièmes 6. liv. 13. s. Qu'au 1. Juillet lesdits Ecus de 10. au Marc seront reduits à 5. livres 10. s. ceux de 8.

au Marc à 6. liv. 17. s. 6. d. & de 9. au Marc à 6. liv 2 s. Qu'au 1 Août tous lesdits Ecus ne seront plus reçûs qu'aux changes des Monnoyes à raison de 50. liv. le Marc. Le 1. Septembre à 42. Le 1 Octobre à 37. Le 1. Novembre à 32. liv. & le 1. Decembre à 27. Qu'au 1. Janvier 1721. lesdites Espèces ne seront plus reçûes dans les Hôtels des Monnoyes ni exposées dans aucun payement à peine de confiscation &c. 15. Que les livres d'argent fabriqués en Decembre 1719 & les sixièmes d'Ecus fabriquez en 1718. qui ont actuellement cours pour 30. sols demeureront réduites, sçavoir, le 1. Mai à 27. sols le 1. Juin à 25 le 1. Juillet à 22. s. 6. d. le 1. Août. à 20. le 1. Septembre à 17. s. 6. d. le 1. Octobre à 15 le 1. Novembre à 12. s. 6. d. le 1. Decembre à 10. les demis à proportion. Si donnons en Mandement. &c.

Le 18. on publia l'Edit du Roi suivant, qui ordonne une Fabrication de nouvelles Espèces.

**L**OUIS &c. par nôtre Declaration du 11. du present mois nous avons ordonné les diminutions qu'il étoit necessaire de faire incessamment sur le prix des matieres, & indiquer la reduction à 10. sols pour le 1. Decembre prochain des sixièmes d'Ecus & livres d'argent qui ont cours actuellement pour 30. sols Mais comme il est à propos d'accelerer la conversion des matieres d'Argent qui seront portées dans nos Monnoyes, laquelle seroit fort retardée par la Fabrication des livres d'Argent fin, tant à cause des affinages, que de la taille desdites pieces, nous avons resolu d'ordonner une fabrication d'Espèces au même titre que les Ecus,  
&

& d'un poids tel qu'après les diminutions proportionnées à celles ordonnées par ladite Déclaration, elles se trouvent encore valoir 26. sols qui est le prix convenable au Commerce. A CES CAUSES &c. Voulons & nous plaît &c.

1. Qu'il soit incessamment fabriqué dans les Hôtels de nos Monnoyes des Louis d'Argent au titre de 11 deniers de fin, à la taille de 30. au Marc; lesquels Louis d'Argent seront marquez d'un grenetis sur la tranche, & auront cours dans tout nôtre Royaume, sçavoir, jusques & compris le dernier jour d'Avril prochain pour 60. sols. Pendant le mois de Mai pour 55 sols, le mois de Juin 50. sols, le mois de Juillet 45. le mois d'Août 40. le mois de Septembre 35. Octobre 30. Novembre 25. & seront réduits. le 1. Decembre à 20 sols.

2. Lesdites Espèces porteront empreintes figurées dans le cahier attaché au present Edit, Les Articles 3. & 4. renvoyent à la Cour des Monnoyes le jugement du travail desdites Espèces, & on defend l'alteration & la contrefaçon, ni d'en apporter des Pays étrangers sous peine &c.

Si donnons en Mandement &c. donné à Paris au mois de Mars 1720. Signé Louis, le Duc d'Orléans, Phelippeaux, d'Argenson, & Lau, & scellé.

Le 18. la Compagnie fit afficher qu'elle payeroit dans le courant de la semaine la cinquieme repartition des Actions, & l'ouverture des Bureaux se fit le 20. pour la conversion des Actions sur le pied de 9000. livres de même que des Souscriptions & Primes. Ce qui a été continué les jours suivans. Le 22. les Souscriptions monterent à 780. & les Primes gagnent

rent un & demi par cent. Voici l'extrait de quatre Arrêts du Conseil qui parurent pour lors. Par le premier du 12. Il est ordonné d'imprimer pour trois cens millions d'Actions avec les dividendes des années 1720. 1721 & 1722. tant pour servir à la conversion des Actions, qu'à remplir les engagements de la Compagnie &c. Le second du 13. enjoint qu'il sera payé pour les grains qui sortiront du Royaume le triple du Droit, & que jusqu'au dernier Avril il ne sera levé que le tiers desdits Droits sur les Bestiaux qui entreront dans le Royaume, ou qui passeront d'une Province à l'autre. Le troisième du 19. porte que les Espèces & matieres d'Or & d'Argent seront reçues à la Monnoye de Paris jusqu'au 1. Avril sur le même pied que dans les autres Monnoyes du Royaume. Par le quatrième aussi du 19. Il est expressément defendu tant aux Sujets qu'Étrangers jusqu'au dernier Decembre prochain de faire entrer dans le Royaume aucunes Espèces d'Or & d'Argent de France ou étrangères, à peine de confiscation & de 10000. liv. d'amande &c.

Le 23. il parut encore une nouvelle Ordonnance portant defense de ne plus negocier d'Actions dans la rue Quinquenpoix, & ce pour arrêter le cours des desordres & des meurtres qui s'y commettent. On afficha le 25. à la Porte de la Banque qu'on continueroit pendant tout le mois d'Avril la conversion des Souscriptions, Primes & Recepissés en Actions, & que l'échange des Actions en Billets de Banque se feroit jusqu'au 30. Mars. En vertu de l'Ordonnance ci-dessus le commerce des Effets est entièrement cessé non seulement dans la rue Quinquenpoix, mais encore par tout ailleurs, à l'exception des Agens de change qui ont été

établis, & qui pourront se mesler de ce commerce moyennant une retribution qui a été réglée.

On ne voit plus dans cette Ville de Paris depuis quelque tems que meurtres, assassins, & vols, & il ne se passe aucun jour qui ne soit marqué par quelque triste & sanglante exécution.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

*Chapelles  
tenues au  
Quirinal.*

I. **R**ome. Il y a eu pendant tous les Dimanches du Carême Chapelle publique au Quirinal, où s'est trouvé le Sacré College, mais où le Pape n'a pas toujours assisté à cause de ses indispositions qui le retiennent de tems en tems. S. S. cependant n'a pas discontinué de donner Audience aux Ministres, & de vaquer aux affaires. Le 23 Fevrier la mort de l'Imperatrice Mere lui fut notifiée par le Cardinal del Giudice en grand habit de deuil & le lendemain cette Eminence lui fit encore part de l'avis qu'il avoit reçu que les preliminaires de la Paix entre l'Espagne & les Princes Alliez avoient été signez à la Haye par le Marquis Beretti Landi par lesquels cette Couronne s'engageoit d'évacuer la Sicile & la Sardaigne dans deux mois. Le 1. Mars le Pape assista à la Congregation du St. Office, & le 2. il tint examen d'Evêques, après quoi il fut entendue le Sermon prêché dans la Chapelle du Quirinal.

II. Mr. Belluga Evêque de Carthage continué de faire solliciter S. S. pour qu'Elle le dispense

*des Princes &c.* Mai 1720. 387

dispense d'accepter le Chapeau de Cardinal auquel il a été nommé dans la dernière Promotion, sous prétexte d'un vœu qu'il a fait de renoncer à cette dignité. Ce Prelat a aussi écrit une Lettre fort ample au Sacré College le priant d'employer ses bons offices auprès du St. Pere pour qu'il reçoive sa renonciation ; mais cette conduite jusqu'ici inconnue dans une Cour où tant de gens aspirent aux dignitez, bien loia d'être approuvée, a porté dit-on le Pape à envoyer un Bref à ce Prelat pour lui ordonner de recevoir la Pourpre, en vertu de l'obéissance qu'il lui doit, le dispensant du vœu qu'il pourroit avoir fait. Des ordres si précis le flechiront, sans doute, & il voudra bien recevoir par humilité ce que beaucoup de gens sollicitent avec tant d'empressement.

*L'Evêque de Cartagene continué de refuser la Pourpre.*

III. dans la Congregation du St. Office où le Pape assista le 1. Mars S. S. declara pour nouveaux Inquisiteurs, les Cardinaux Corradini & Imperiali, & pour nouveaux Consultants, Mrs. Servini & Allemani. Le Cardinal Priuli a été fait Camerlingue du Sacré College, dignité dont il paroît ne devoir pas jouir longtems, étant attaqué d'un mal de poitrine qui l'oblige de rejeter les alimens, & S. S. a envoyé le Roquet au nouvel Archevêque de Seville M. Tobaoda, & aux Evêques de Tortose & de Lugo. On a aussi expedié à la Datèrie les Bulles pour près de deux cens Ecclesiastiques Espagnols nommez à differens Benefices, ce qui fait croire que les brouilleries entre les Cours de Rome & de Madrid sont prêtes à s'accorder, si elles ne le sont déjà.

*Emplois donnés.*

IV. Le Grand Duc de Toscane a nommé pour son Agent à Rome l'Abbé Palucci, &

*Sacre de l'Evêque de Cisteron.* L'Abbé Scarlatti, actuellement Agent de l'Electeur de Baviere a été chargé des affaires du nouvel Evêque de Munster & Paderborn. Le 10. M. Laffiteau Ministre de la Cour de France, & ci devant Jésuite, fut sacré Evêque de Cisteron par le Cardinal Gualtieri dans l'Eglise de S. Louis, où se trouverent quantité de personnes de distinction qui furent ensuite traitées très-splendiblement à dîner par cette Eminence.

*Le Chevalier de St. George.*

V. On a accordé aux instances du Chevalier de St. George que la Fête de St. Anselme Ecofois de Nation, seroit célébrée à l'avenir dans l'Eglise, & S. S. a envoyé à ce Prince une assignation de 1000. écus qui doit être employée à retirer son Portrait & celui de la Princesse son Epouse, peint de la main du fameux Trevisani, pour être envoyé au Prince Sobieski son beau pere. La Princesse a pris le deuil pour la mort de l'Imperatrice Mere qui lui a été notifiée, mais non le Chevalier de St. George son Epoux, auquel on n'en a pas fait part. Vers le 16. L. A. reçurent la visite de la Princesse de Piombino qui étoit nouvellement arrivée de Venise, & environ le même tems le Duc d'Holstein se rendit aussi à Rome pour voir les ceremonies de la Semaine Sainte.

*Expres envoyez à Mr. Albani.*

VI. Sur ce que le Pape a été informé que par un Article secret de la Quadruple Alliance, la Province de Ferrare devoit être remise au Duc de Modene, & les Marquisats de Castro & de Ronciglione au Duc de Parme, S. S. a fait dépêcher un Exprés à Mr. Albani son neveu, pour presser son voyage de Vienne. On assure que le Cardinal Salerne doit aussi s'y rendre de Dresde, pour conjointement avec le

Le Cardinal Spinola qui y reside déjà en qualité de Nonce, traverser cette affaire autant qu'il sera possible; n'étant pas de la convenance du St. Siege que le Marquisat de Ronciglione sur tout, qui avoisine de si près la Ville de Rome, soit possédé par aucun autre Souverain. Les interêts du Chevalier de St George ont de même été fortement recommandez à ces Ministres qui, dit-on, se trouveront au futur Congrez où on doit traiter de la Paix. Depuis le départ de Mr. Albani, le Pape son oncle lui a encore envoyé deux magnifiques Chandeliers d'argent pour orner sa Chapelle, & le Cardinal Albani son frere, un d'agate d'une singuliere beauté.

VII. A la date du 16. Mars Mr. Maffey étoit parti pour aller à Florence, d'où on croit qu'il passera à la Cour de France pour y resider en qualité de Nonce. Le 14. on avoit reçu avis par un Exprés dépêché de Paris, que l'affaire de la Constitution *Unigenitus* étoit en bon train; ainsi l'on espere que ce Ministre trouvera à son arrivée cet accommodement fait & conclu.

*Depart de  
Mr. Maffey.*

VIII. Il est survenu un demelé entre les Cardinaux del Giudice & Aquaviva au sujet de l'Eglise des Siciliens, dont le premier s'est voulu emparer, depuis que l'on a appris que les Espagnols devoient évacuer la Sicile. Le Cardinal Aquaviva pour s'y maintenir, s'en est fait apporter les clefs, & a fait poster des gens armez aux environs pour empêcher que le Cardinal del Giudice ne fit ôter les Armes d'Espagne qui sont sur le Frontispice de cette Eglise. Ce differend n'a eu néanmoins aucune suite, & sera, sans doute, terminé sans effusion

*Demêlé entre les Car-  
dinaux del  
Giudice &  
aquaviva.*

de sang, par la Paix prochaine, qui remettra chacun dans ses droits.

*Le Cardi-  
nal Bentivoglio.*

IX. Le 20. S. S. fit la ceremonie ordinaire de fermer la bouche au nouveau Cardinal Bentivoglio, dans un Consistoire secret qui se tint à ce sujet. Ce Prelat a été pourvû de la Vice-legation de la Romagne en la place du Cardinal Davia, & de la Charge de Grand Chambellan du Sacré College, qu'avoit ci devant le feu Cardinal Prolomei. La place d'Inquisiteur de Malthe a été donnée à Mr. Ruffi neveu du Cardinal de ce nom.

*Le Duc  
d'Ormond  
arrive à Ro-  
me.*

X. Le Duc d'Ormond qui se tenoit en Espagne, est arrivé à Rome, & a été parfaitement bien reçu du St. Pere, à l'Audience duquel il a été admis. On dit que ce Seigneur fera desormais sa residence dans cette Ville, & que S. S. lui a assigné une grosse pension pour son entretien.

*Arrêt du  
Cardinal  
Alberoni à  
Sestri.*

XI. *Genes.* Les Lettres de Genes du 3. Mars portent que le Cardinal Alberoni qui étoit pour lors encore à Sestri, y avoit été mis aux arrêts à la requisition du Pape, & y étoit gardé par un Colonel & 40. Soldats qui avoient ordre de veiller sur sa personne; mais la Regence ayant depuis examiné que c'étoit violer le droit des Gens que de retenir plus longtems ce Prelat, qui s'étoit retiré dans les Etats de la Republique comme dans un azile, rappella vers le 10. la Garde, & remit S. E. en pleine liberté. Le bruit qui s'étoit repandu que ce Cardinal s'étoit retiré en Suisse ne s'est pas confirmé; Suivant les avis du 23. S. E. au contraire se tenoit encore à Sestri où elle n'étoit plus gardée. On assure que le Pape fait de grandes instances auprès de la Regence pour que ses papiers & sa personne lui soient remise &

transférée à Rome, ce que la République a jusqu'ici constamment refusé pour ne pas donner atteinte à ses libtez. On ne parle que par conjecture des crimes dont cette Eminence est accusée. Ce qu'il y a de certain c'est que le Tribunal de l'Inquisition à Rome la poursuit vivement & travaille à lui faire son proces. On apprehende même que S S n'entreprene de la faire enlever à Sestri, à moins que la République ne la prenne sous sa protection.

XII. Le 13 Mr de Chavigny Envoyé Extraordinaire de France fit son Entrée publique à Genes, & eut sa premiere Audience du Doge & du Senat; ce Ministre fit un très beau discours qui ne peut trouver place ici, auquel Sa Serenité repondit en termes fort jolis & pleins de reconnoissance.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en  
ALLEMAGNE & TURQUIE  
depuis le mois dernier.*

I. **T***urquie* On mande de Constantinople que le Sultan a nommé Celebar Mehemet qui a été second Plenipotentiaire au Congrez de Passarowitz, pour aller en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de France & feliciter le jeune Roi sur son avènement au Trône. On croit que ce Ministre se rendra à Paris par Vienne, & accompagnera le Comte de Virmond, qui est rappelé.

II. Le Chevalier Ruzzini Ambassadeur de la République de Venise a terminé les differends concernant les limites des deux Etats,

&

& à sa recommandation le Grand Seigneur a fait remettre en liberté les Chrétiens qui ont été faits prisonniers pendant la dernière guerre.

*Obseques de  
l'Imperatri-  
ce Mere.*

III. *Vienne.* Les Obseques de l'Imperatrice Mere se sont faites pendant trois jours, consecutivement dans toutes les Eglises de Vienne, & ces Services ont continué pendant le mois de Mars avec beaucoup de pompe & de magnificence. On dit que cette Princesse avoit chargé l'Archiduchesse sa fille aimée de demander après sa mort trois graces à l'Empereur, sçavoir. 1. Qu'on n'ouvrit point son corps, ni qu'on ne l'embaumât, mais qu'on lui lavât seulement le visage, les pieds & les mains, & qu'on lui laissât la chemise dans laquelle elle est morte. 2. Qu'on mît son corps dans un cercueil ordinaire, & que sur le tombeau qui lui seroit erigé on n'y mît pour toute Inscription que ces mots en Langue Allemande, *Eleonore-Magdelaine Therese, pauvre Pecheresse, morte le 19. Janvier 1720.* demandant surtout qu'on ne la qualifiât point d'Imperatrice & qu'on s'abstint de lui faire une Oraison funebre. 3. Que son testament fût exécuté de point en point.

*Ibrahim  
Bassa se dis-  
pose à partir.*

II. On a fait construire un magnifique Bâ- timent dans lequel Ibrahim Bassa Ambassadeur de la Porte doit retourner en Turquie, son départ étant fixé au mois d'Avril. Ce Ministre a dépêché un Exprés à Constantinople pour en faire part à sa Cour & on s'attend que le Comte de Virmond se servira de cette commodité pour retourner à Vienne. Le 5. Son Exc. se rendit chez S. A. S. le Prince Eugene de Savoye, où elle eut une longue conference après laquelle on servit une magnifique collation. Vers le 13. elle

elle se trouva indisposée d'une espee d'atme, & l'Empereur lui envoya son premier Medecin pour la visiter.

III. On a appris par le Chevalier Bing qui arriva au commencement de Mars de Sicile, que le Marquis de Lede ayant demandé une suspension d'armes, le General Comte de Merci la lui avoit accordée. Le 6 on fit repartir un Courier pour ce Royaume avec de nouvelles Instructions au Comte de Merci, & le consentement de l'Empereur pour cette suspension.

IV. Sa Maj. I & C. a déclaré l'Imperatrice douairiere Amelie Grande Maitresse de l'Ordre de la Croix à la place de feu l'Imperatrice Mere. Le 11. les Chevalieres de cet Ordre firent faire les Obseques de cette Princesse dans l'Eglise des Jesuites où Leurs Majestez Regnantes & les trois Archiduchesses assisterent; ce fut le Cardinal de Spinola qui officia.

L'Evêque Erdeodi a été nommé pour aller en Pologne en qualité d'Envoyé de l'Empereur; & S. M. a fait present de son portrait enrichi de diamans au Comte d'Harach, en consideration des services qu'il a rendus, pendant qu'il a exercé la Charge de Marechal de la Diette de la Basse Autriche.

Le nouveau Cardinal d'Albana été fait Conseiller ordinaire du Conseil Aulique & le 21. ce Prelat prêta le serment de fidelité ordinaire, après quoi il prit séance pour la premiere fois dans le Conseil d'Etat. Le Comte de Caraffa General de la Cavallerie Imperiale a aussi été déclaré Conseiller du Conseil privé de l'Empereur & le General de ses Troupes dans le Royaume de Naples

V. Mr. Albani Neveu du Pape arriva le 9.

*Arrivée de Mr. Aibani.* à Vienne avec une nombreuse suite, & fut descendre chez le Cardinal Spionola. Ce Ministre est revêtu du caractère de Legat à Latere & restera, dit on, à Vienne jusqu'à la conclusion de la Paix avec l'Espagne. Suivant les Lettres du 23. S. E. avoit déjà eu deux Audiences de l'Empereur, & avoit fait l'ouverture de sa Commission. Le Comte de Sinzendorff Grand Chancelier & le Comte de Stella ont été nommez pour conférer avec elle & écouter les propositions qu'elle a à faire. Le 14. le Marquis de Salerne arriva aussi de Dresde à Vienne, & vers le 23. Mr. Kamegieler s'y rendit de Berlin, pour y résider en qualité d'Envoyé du Roi de Prusse. Dans ce tems-là le Comte Conrad de Staremberg se dispoit au contraire à partir pour aller à Londres, où il restera en qualité de Ministre de l'Empereur.

*L'Imberberice va aux bains.*

VI. L'Imperatrice Regnante avance toujours heureusement dans sa grossesse, & il a été résolu que le mois d'Avril prochain cette Princesse irait prendre les bains à Carlsbad en Bohême qui ont été jugés salutaires pour sa santé. Les Seigneurs qui doivent accompagner S. M. sont les Comtes de Thaur, de Czernim, de Trautmandorff & de Kinski.

*Convocation des Etats d'Autriche.*

VII. Le 20. on expédia des Lettres circulaires pour la convocation générale des Etats de la Haute & Basse Autriche, qui doivent s'assembler extraordinairement à Vienne le 26. d'Avril. On assure que S. M. a dessein de proposer dans cette Assemblée de régler la succession de la Haute & Basse Autriche, en cas que ce Monarque viant à mourir sans enfans mâles.

VIII. L'Empereur s'étant rendu le 24. jour du Dimanche des Rameaux à l'Eglise des Augustins.

gustins déchauffez, y entendit la Prédication & la Messe célébrée par le Cardinal Spinoza, des mains duquel S. M. reçut des palmes, en suite de quoi Elle assista à la Procession. L'après midi ce Prince fut faire ses devotions dans l'Eglise des Capucins, & le lendemain se trouva au Service Divin dans l'Eglise des Peres Servites. Le 26. S. M. fut à l'ordinaire visiter le St. Sepulcre qui est au Village d'Hertals situé à une lieuë de Vienne avec une nombreuse suite de Noblesse, & le soir il y eut Chapelle publique au Palais où ce Prince entendit une Prédication Italienne. Les autres jours de la Semaine Sainte se sont passez dans des exercices de devotion où toute la Famille Imperiale assisté avec une pieté exemplaire suivant la coutume.

*Devoitions  
de la Semaine  
sainte.*

IX. *Heydelberg.* La resolution de S. A. E. Palatine donnée le 29. Fevrier dernier, & inserée dans nôtre Journal d'Avril, n'a pas fait cesser les plaintes des Reformez comme on l'avoit esperé, & a attiré à ce Prince de nouvelles representations & de nouveaux Memoires de la part des Ministres des Puissances Protestantes; ainsi cette affaire n'est pas encore prête à être terminée. Un des principaux Articles de la Declaration de ce Prince étoit la restitution de la Nef de l'Eglise du St. Esprit qu'il avoit ordonné qui fut remise aux Reformez, mais ces derniers ont fait jusqu'ici difficulté d'y rentrer, sur ce que la Nef n'étoit separée du Chœur que par un rideau & qu'ils demandent que la muraille de separation soit rétablie comme auparavant. Le 25 il arriva un Exprés de la Cour de Vienne avec des Lettres de l'Empereur adressées à l'Electeur qui le pressoient

*Affaire  
d'Heydelberg.*

pressoient de faire cette restitution, à laquelle il avoit donné les mains d'avance, pour faire cesser les clameurs du Clergé Protestant; & ce Courier passa de là à Spire & à Mayence. Suivant ce Mandement de l'Empereur S. A. E. a fait sçavoir au Senat Evangelique qu'il eût à rentrer en possession de cette Eglise, pour qu'on ne lui imputât plus la cause des troubles, ce qu'il a refusé de faire jusqu'à l'entier rétablissement de la muraille, qui cependant est sur le point d'être achevée. Vers le 3. Avril on empaquetoit tous les bagages à la Cour, & S. A. E. P. se disposoit à partir pour Shwertzingen, sans que l'on sache si ce Prince retournera à Heydelberg, ni où il ira faire sa résidence à l'avenir.

## ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & Pais du NORD, depuis le mois dernier.*

*Le Roi convoque le Conseil des Senateurs.*

I. **P**ologne. La separation infructueuse de la Diette Generale des Etats de Pologne & de Lituanie, dont nous parlâmes le mois dernier, a laissé le Royaume dans le même état qu'il étoit auparavant, c'est-à-dire, rempli de troubles & de factions. La Noblesse mécontente menace de former une nouvelle confederation, & S. M. paroît dans la resolution de rester quelque tems en Pologne, pour en prevenir les effets. Peu après la dissolution de la Diette ce Prince convoqua le Conseil des Senateurs, & le 1. Mars l'ouverture de cette Assemblée se fit, où S. M. se trouva. Le 6. elle se

se separa. Voici les resolutions qui y ont été prises.

1. Le Roi ordonnera sans perte de tems aux deux Chancelleries de ce Royaume, d'expedier les Universeaux pour tenir les Diettes de Relations dans les Palatinats, & Sa Maj. fixera pour cet effet un jour convenable.

Resolent de  
ce Conseil.

2. Le Roi estime necessaire pour conserver la sureté externe de ce Royaume, de maintenir une bonne intelligence avec les Puissances voisines; que les Plenipotentiaires de la Republique soient prêts à se rendre à tems au Congrès indiqué à Brunswich pour y traiter de la Paix generale du Nord; que leurs instructions soient dressées sans delay pendant que le present Conseil est assemblé, de même que l'addition à celle du Palatin de Mazovie envoyé vers le Czar, lui enjoignant qu'il demande non seulement les suretez pour le Duché de Courlande & de Semigalle, mais aussi pour la Ville d'Elbing.

Le Roi est du sentiment que la tranquillité interne s'appuye principalement sur la pratique des voyes usitées & l'exacte observation des Loix établies. S. M. croit qu'elle ne peut être mieux affermie. 1. Que par l'entiere execution du Traité de *Warovie*, & des Constitutions faites à *Grodno*, tant à l'égard du Militaire que du Civil. 2. En continuant les Tribunaux de *Kadosz* commis pour pourvoir au payement des Troupes, & entretenir la discipline auxquels Mr. l'Evêque de *Premistie* presidera cette année. 3. En convoquant les Diettes generales de deux ans en deux ans suivant le terme prescrit par les nouveaux Reglemens. 4. En convoquant dans la necessité les Tribunaux extraordinaires instituez par le Traité de *Warovie*.

*vie.* 5. En ordonnant à la Noblesse de monter à cheval en cas de peril évident , soit pour apaiser les troubles domestiques , soit pour l'exécution des jugemens rendus pour maintenir les Loix.

3. Le Roi aprouve qu'on expedie dans la Chancelerie les reponses aux Lettres écrites par l'Empereur, le Roi de la G. B. & la Reine de Suede au sujet des Negociations de Paix.

4. Le Roi ordonne à Mrs. les Grands Tresoriers d'expedier promptement l'Exprés que doit aller trouver le Palatin de Mazovie, & de pourvoir suivant l'usage aux frais de son voyage; S. M. ordonne aussi aux Grands Tresoriers de pourvoir au payement des sommes assignées audit Palatin, & au Sr. Puzina Secretaire de l'Ambassade en Moscovie; Elle leur ordonne pareillement de payer suivant la coutume les sommes dûes aux Députez de l'Armée qui ont assisté à la Diette generale: & Elle a fixé une pension au Resident de Pologne à Rome & à celui qui est à Vienne.

5. Le Roi a nommé les Ministres de Pologne & de Lituanie pour traiter avec l'Ambassadeur de l'Empereur, & demander satisfaction touchant la violation du Territoire commise à *Karwicz*, par les Troupes de l'Empereur contre les anciennes Alliances, & pour discuter avec cet Ambassadeur les prétentions du Palatin de *Kiowie*, & du Starost *Brobruiski*. &c.

II Depuis la separation de cette Assemblée une partie des grands Officiers de la Couron. & des Senateurs s'en sont retournez chez eux, mais Sa Maj. restera encore à *Warsawie*. Ce Prince a donné le Cordoa de son Ordre au  
Prince

Prince Wienowski Chancelier de Lithuanie, & à cinq autres Seigneurs.

III Le Comte de Kinigsberg Envoyé de l'Empereur est retourné à Vienne & les Ambassadeurs nommez pour aller dans les Cours de l'Empereur, de la Grande Bretagne & de Suede, se disposent à partir incessamment. Les Negociations du Palatin de Mazovie auprès du Czar sont toujours au même état, ce Prince ne voulant pas se reâcher sur aucunes des propositions qui lui sont faites de la part de la Republique.

IV. *Suede* Les Etats Generaux du Royaume de Suede étoient encore assemblez à *Stockholm* le 27. Mars, & continuoient leurs deliberations avec une unanimité qui en fait esperer un heureux succès. Voici les propositions que l'on assure qui leur ont été faites de la part de la Reine, & à l'examen desquels les Deputez ont travaillé pendant le courant du mois de Mars.

1. Que S. M. souhaite que le Prince Hereditaire de Hesse Cassel son Epoux soit déclaré Roi conjointement avec S. M.
2. Que tous les Decrets & autres Dépêches soient signées par L. M.
3. Que les effigies du Roi & de la Reine soient mises sur toutes les Monnoyes.
4. Et qu'en l'absence du Roi les Dépêches soient signées par la Reine, & qu'elles aient la même force que si elles étoient signées du Roi.

On mande que ces propositions ont été agréées, & que le Resultat des Etats à ce sujet paroitra à la fin du mois.

V. Le 20. la Paix avec le Roi de la Grande Bretagne & le Roi de Prusse fut publiée à *Stockholm*, au bruit des Trompettes & des Tambours, & le Ministre de S. M. Prussienne étoit sur le point

*Propositions  
declarées  
aux Etats.*

*Paix pu-  
blée à Stock-  
holm.*

point de partir pour retourner à Berlin. On compte que l'Armée destinée pour faire tête aux Moscovites, sera de 80. mille hommes, dont une partie doit couvrir *Stokholm*, & l'autre campera près de *Gezolen*. Toutes les Milices ont ordre de se pourvoir d'Armes & de se tenir prêts à marcher, & on travaille à dresser les magazins nécessaires pour la subsistance d'un si grand nombre de Troupes. Les derniers avis porteroient que les préliminaires de la Paix avec le Dannemarck étoient presque réglés, & qu'on ne craignoit plus si fort les grands armemens, & l'irruption dont le Czar continuë de menacer la Suede.

Départ de  
Mr Leven-  
horr pour  
*Stokholm*.

VI. *Dannemarck*. Le Major General Levenhorr ayant reçu ses dernières Instructions, partit environ le 15. de Copenhague pour se rendre à la Cour de Suede, où il doit prendre le caractère de Plenipotentiaire de S. M. Danoise, & le 18. il fut suivi par Mr. Nobes Conseiller de Justice qui lui a été donné pour ajoinct. Depuis le départ de ce premier Ministre on ne travaille plus avec tant de chaleur à l'équipement de la Flotte: cependant les Plenipotentiaires pour le futur Congrès de Brunsvich n'étoient pas encore nommez vers le 20.

Entrée du  
Palatin de  
*Mazovie*.

VII. *Moscovie*. Le Palatin de Mazovie Ambassadeur du Roi & de la Republique de Pologne fit son entrée publique à Petersbourg le 5. Mars avec beaucoup de magnificence. Ce Ministre a eu depuis Audience publique du Czar, & est défrayé par S. M. depuis son entrée en Moscovie.

Le Czar va  
aux eaux.

VIII. On apprend par des Lettres du 15. que ce Prince étoit parti avec Madame la Czarine son Epouse, pour aller prendre les eaux d'*Olonitz*,

*des Princes &c. Mai 1720. 401*

*sonix*, & qu'avant son départ S. M. avoit pris le deuil pour la mort de l'Imperatrice Mere. Les Lettres de la Frontiere de Pologne portent qu'un Corps de 40. mille Moscovites étoit assemblé dans *Lukraine*, & commençoit à défilier du côté de la *Finlande*; que les Armemens que le Czar continuoit de faire faire dans ses Etats, étoient prodigieux, sans qu'on pût pénétrer à quoi ils étoient destinez, n'y ayant pas d'apparence que ce Prince veuille employer de si grandes Forces contre la Suede seulement.

*La place nous manque pour les nouvelles d'Angleterre & d'Hollande, ce sera pour le mois prochain.* Nous disons seulement que le 4. Mars on publia à Londres la suspension d'Armes par Mer avec l'Espagne; & que depuis que le Bil pour charger la Compagnie de la Mer du Sud, des dettes de l'Etat a été présenté à la Chambre des Communes, les Actions de cette Compagnie ont monté si haut que chacun en veut avoir, les plus grands Seigneurs de la Cour & même les Dames étant devenus Agio-teurs.

Le 4. Avril le Parlement étoit encore assemblé, & continuoit ses séances.

## ARTICLE VIII.

*Qui contient la Naissance, les Mariages & la Mort des Princes & autres personnes de distinction.*

I. **A**U commencement de Mars Madame Therese Epouse de Dom Charles Alban Nereu du Pape accoucha a Rome d'un fils  
Dj qui

*Naissance*

qui a été tenu sur les Fonds de Baptême par le Cardinal Corsini au nom du Grand Duc de Toscane.

Le 15. la Princesse Regnante en Espagne accoucha aussi heureusement d'un fils qui a été nommé Philippe.

*Mariages.* II. Mr. Batteman a épousé à Londres la fille de Mr. le Comte de Sunderland, petite fille de Milord Marlborough.

Le 12. le Duc de Guiche épousa à Paris une fille du Marquis de Biron, & le Marquis de Moilly Mademoiselle de Bournonville.

*Morts.* III. Le Comte de Reckem Gendre du Marquis de Prié mourut à Bruxelles au commencement du mois de Mars âgé de 27. ans.

La mort enleva environ le même tems à Rome le Pere Cloch General des Dominicains.

Mr. Jean Charles Imperiali parent du Doge mourut à Gènes vers le 6. âgé de 87. ans.

Le 22. Marie Anne de Bourbon Coati épouse du Duc de Bourbon Condé: mourut à Paris après une longue maladie âgée de 31. ans. Le Corps de cette Princesse a été inhumé dans l'Eglise des Carmelites.

Le Cardinal Pajani Venitien paya aussi le tribut à la nature le 14. son Corps a été inhumé avec beaucoup de magnificence dans l'Eglise St. Marc à Rome dont il étoit Titulaire.

La nuit du 3. Avril le Prince de Berghes mourut à Bruxelles, son Corps a été transporté à Grimbergues pour être déposé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

On a appris par la voye de Naples que le Baron de Wachtendonck Chevalier Commandeur de l'Ordre Teutonique, Lieutenant General des Armées de l'Empereur, & Colonel d'un

Re-

*des Princes &c* Mai 1720. 403  
Regiment, étoit mort sur Mer en faisant le  
trajet de Melazzo à Trapani.

F I N.

# TABLE

## DES ARTICLES

Du mois de Mai 1720.

ARTICLE I. <i>Contenant la suite des piéce con-</i> <i>cernans les affaires du Nord.</i>	pag. 323
ARTICLE II. <i>Espagne &amp; Portugal.</i>	347
ARTICLE III. <i>France.</i>	357
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	386
ARTICLE V. <i>Allemagne &amp; Turquie.</i>	391
ARTICLE VI. <i>Pologne &amp; Nord.</i>	396
ARTICLE VII. <i>Angleterre &amp; Hollande.</i>	401
ARTICLE VIII. <i>Naissance, Mariages, &amp;</i> <i>Morts des Personnes Illustres.</i>	<i>id.</i>

*Extractum Privilegii Sacrae Cæsareæ  
& Catholicæ Majestatis.*

**E**X Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac a iis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andree Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Særæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andree Chevalier consensum audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infrascripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG,